

LE DEVOIR

VOL. XC - N° 5

MONTREAL, LE VENDREDI 15 JANVIER 1999

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Résistance et confusion

Bon an, mal an, il se vend 40 millions de cassettes audio vierges au Canada. 40 millions de rubans utilisés d'abord et avant tout pour enregistrer de la chansonnette, de l'opéra, du rap ou du rock. Histoire de protéger quelque peu le droit d'auteur, Ottawa a décidé d'imposer une redevance qui ne fait pas l'affaire de tous. Il y a de la résistance comme de la confusion.

La Loi sur le droit d'auteur est entrée en vigueur le 19 mars 1998. Celle-ci s'est signalée notamment, voire surtout, par l'introduction et la légalisation de la copie pour usage privé. Auparavant, à chaque fois que nous enregistrions du Duke Ellington, nous étions des pirates. Mais voilà, ainsi que l'a confié M^{re} Serge Truffaut, de la Société du droit de reproduction des auteurs-compositeurs et éditeurs du Canada (SODRAC), ce qui fait passablement de monde, il était évidemment impossible de mettre un policier derrière chaque consommateur pour surveiller ce qu'il faisait de la cassette achetée.

Devant cet état de fait, ce constat, tous les acteurs de l'industrie musicale, à l'exception des fabricants comme des distributeurs de cassettes et compacts vierges, se sont entendus pour reconnaître cette réalité, si brutale fût-elle, en introduisant donc la copie pour usage privé. Depuis lors, depuis le 19 mars dernier, nous ne sommes plus, théoriquement parlant, des pirates. Il s'agissait dès lors de fixer le tarif de la redevance qui découle logiquement de cette reconnaissance juridique.

Conformément à son mandat, la Commission du droit d'auteur a convenu de convoquer des audiences pour entendre, on s'en doute, les pour et les contre. Cet exercice se poursuivra au cours du mois de mai alors qu'une trentaine d'organismes dévoileront leurs positions. Puis, au cours de l'automne, cette commission communiquera la redevance qui sera imposée aux fabricants et importateurs de cassettes audio vierges. Et seulement aux cassettes audio.

Tel que prévu par la loi, l'entrée en vigueur de cette redevance a été fixée au 1^{er} janvier de cette année, même si le montant de celle-ci sera connu au cours de l'automne. Autrement dit, cette redevance sera rétroactive. En prévision de cela, certains manufacturiers ont décidé de majorer d'ores et déjà le prix de la cassette, histoire de se doter d'un petit coussin.

Grosso modo, la mécanique juridique et sa traduction financière sont celles décrites jusqu'à présent. Maintenant, comment se fait-il que ce qui a été débattu pendant des mois avant d'être fixé dans un texte législatif soit depuis peu le sujet d'une vive polémique? Selon Robert Pilon, directeur général de l'ADISQ, l'association qui défend les intérêts des producteurs de disques au Québec, et André Ménard, de l'Équipe Spectra, cette polémique a été provoquée et entretenue par le lobby des manufacturiers et distributeurs de cassettes.

D'après les explications fournies, ces derniers ne digèrent pas d'être dans l'obligation de payer une redevance. Ils ne digèrent pas cela parce qu'en toute logique économique, ils veulent dégager une marge de profit analogue à celle qu'ils ont dégagée jusqu'à présent. Ce faisant, certains parmi ces fabricants qui veulent enregistrer le même rendement ont décidé de refiler ou plutôt d'imposer cette redevance au consommateur, qu'on maintient ainsi dans son rôle de cochon de payant ou, si on préfère, de dindon de la farce.

A ce propos, tant M. Pilon que M. Ménard ont souligné ceci: en France, il fut décidé d'imposer en 1986 une redevance identique à celle qu'on veut imposer ici. Et alors? «La forte marge bénéficiaire par cassette et la concurrence féroce entre fabricants ont fait que les prix des cassettes audio [...] ont diminué passablement depuis l'entrée en vigueur de cette redevance.»

Cela dit, pour les défenseurs du droit d'auteur, l'imposition de ce tarif est d'autant plus nécessaire que la prolifération de moyens favorisant la copie d'œuvres enregistrées à des coûts très faibles ne cesse d'augmenter. Pour André Ménard, le risque d'asphyxie est réel.

Pour ce dernier comme pour M. Pilon, l'addition de graveurs de compacts et d'Internet aux magnétophones fait que la musique est un produit qui «se dématérialise» à la vitesse de l'éclair. «Il faut tout de même rappeler que la cassette n'est pas un produit fini. En fait, vendre une cassette, c'est inviter le consommateur à compléter le produit. Mais ce faisant, à chaque fois qu'on enregistre un album, on annule du coup tout le travail accompli par l'auteur, le chanteur, le producteur et la compagnie de disques. La redevance, c'est le meilleur moyen que nous ayons trouvé pour compenser partiellement les artisans de la chaîne.»

À cette redevance, ces derniers tiennent tellement que le développement d'Internet va bouleverser de fond en comble le profil de l'industrie. «Lorsque je commande un aspirateur par le moyen d'Internet», souligne André Ménard, que se passe-t-il? On me le livre à la condition que je débourse la somme fixée. Pourquoi devrait-il en être différemment avec la musique?»

Reste maintenant que l'imposition de cette redevance va avoir un effet pervers. Elle va alourdir la colonne des dépenses des concepteurs de logiciels. Et pas à peu près.

MONTREAL

Les Nova Bus peuvent enfin reprendre la route, page A 3



CULTURE

L'Office national du film monte aux barricades, page B 10

ÉCONOMIE

Percée québécoise sur le marché australien, page A 7



Un froid polaire, en attendant la tempête...



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Bien des Québécois auraient préféré rester sous la couette hier plutôt que de sortir dans l'air glacial du petit matin. Hydro-Québec et le CAA, eux, ont battu tous leurs records! Et puisque les matins se suivent et ne se ressemblent pas, après le froid, c'est la neige qui est au rendez-vous aujourd'hui. Nos informations, page A 2.

Le projet hydroélectrique de Churchill Falls est au point mort

Le refus des Inuits de participer aux négociations et les problèmes environnementaux empêchent Québec et Terre-Neuve d'aller de l'avant

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Dix mois après son annonce en grand pompe lors d'un événement médiatique au coût de 1,4 million, le projet hydroélectrique de Churchill Falls n'avance guère. Ce projet conjoint Québec-Terre-Neuve de dix milliards bloque en raison de deux obstacles majeurs: les études d'impacts environnementaux qui

n'ont pas encore commencé et le refus des Inuits du Québec et du Labrador de participer aux négociations avant d'obtenir une reconnaissance de leurs droits sur le territoire visé.

Lors de l'annonce du projet en mars dernier, on prévoyait la conclusion d'un protocole d'entente avant la fin de l'année 1998. Or, si des travaux techniques ont eu lieu, il n'en est pas de même du côté des activités environnementales et financières

qui étaient prévues au calendrier. Le projet de dix milliards d'une puissance totale de 3200 mégawatts implique la construction en dix ans de deux nouvelles centrales hydroélectriques et l'augmentation de la capacité de production de l'actuelle centrale de Churchill Falls par la dérivation partielle des rivières Romaine et Saint-Jean, situées au Québec.

Les études d'impacts environnementaux ne sont pas commencées puisque l'instan-

ce qui sera responsable de ces consultations n'a pas encore été choisie. Hydro-Québec prévoyait l'an dernier qu'une seule évaluation globale et tripartite aurait lieu pour examiner le projet de Churchill Falls. De son côté, le ministre de l'Environnement du Québec n'a pas été saisi du dossier, qui prévoit une diminution du débit annuel moyen d'environ 50 % de la

VOIR PAGE A 12: CHURCHILL FALLS

Le procès de Clinton

Les sénateurs entrent dans le vif du sujet

Les «procureurs» accusent le président d'avoir accumulé «parjure sur parjure»

DAVID ESPO
ASSOCIATED PRESS

Washington — Le second procès en destitution contre un président américain en 131 ans s'est ouvert hier à Washington devant le Sénat. Dans leurs déclarations liminaires, les «procureurs» (accusateurs) ont reproché à Bill Clinton d'avoir accumulé «parjure sur parjure».

Pendant au moins neuf jours pleins, le chef de l'État sera jugé pour parjure et obstruction à la justice dans l'affaire Monica Lewinsky, cette ancienne stagiaire de la Maison-Blanche avec qui il a seulement reconnu avoir eu une relation «déplacée».

Une semaine après avoir prêté serment, les sénateurs se sont retrouvés au Capitole pour entrer dans le vif du sujet. Selon le rituel instauré par les Pères fondateurs, l'huissier d'armes du Sénat a lancé le désuet «Oyez! Oyez! Oyez!». Une tradition qui remonte au premier procès en destitution de l'histoire américaine, celui du président Andrew Johnson, en 1868.

Le président de la Cour suprême William Rehnquist a ouvert l'audience avec solennité, à 13h04. «Le Sénat se réunira en tant que cour de justice pour la destitution.»

Le chef de l'accusation, Henry Hyde, élu républicain de l'Illinois et président de la commission judiciaire de la Chambre des représentants, a ensuite pris la parole pour introduire l'exposé des motifs qui va durer jusqu'à demain, avant que la défense ne prenne à son tour la parole. Chaque partie dispose de 24 heures étalées sur trois jours pour exposer ses arguments, et visiblement, chacune compte utiliser la totalité du temps imparti.

«Vous n'êtes pas assis dans cette



REUTERS

Après des mois de révélations scabreuses, d'arguties juridiques et d'affrontements entre élus républicains et démocrates, le second procès en destitution contre un président américain en 130 ans s'est ouvert hier devant le Sénat. Le président de la Cour suprême, William Rehnquist, a ouvert l'audience avec solennité.

William Rehnquist, un homme d'ordre et de tradition

Le président de la Cour suprême, républicain convaincu, est un spécialiste de l'impeachment

PATRICE DE BEER
LE MONDE

Washington — Président de la Cour suprême, le Chief Justice William Rehnquist est un homme d'ordre et de tradition, profondément conservateur, dévoré par la passion du droit et grand amateur d'opérette. C'est cet homme de 74 ans, républicain convaincu, né dans le Wisconsin de parents d'origine suédoise, qui préside le Sénat transformé en tribunal pour juger Bill Clinton. Mais il est également un spécialiste de l'impeachment, sur lequel il a écrit en 1992 un livre prémoniteur, *Grandes enquêtes: les impeachments historiques de Justice Samuel Chase et du président Andrew Johnson*. Un ouvrage épuisé que l'on est en train de réimprimer en catastrophe. M. Rehnquist doit son entrée à la Cour suprême en 1971 à Richard Nixon, qui voulait introduire un ver conservateur dans une Cour suprême jugée trop libérale et trop proche

des démocrates. Depuis plus d'un quart de siècle, il s'est distingué avec ses positions de porte-drapeau de la droite judiciaire. Cela lui a finalement servi puisque c'est un président encore plus conservateur que Nixon — entre-temps forcé à la démission par une procédure d'impeachment —, Ronald Reagan, qui en fit en 1986 son Chief Justice, le chef de la plus haute instance judiciaire américaine.

On ne pouvait en effet trouver magistrat moins libéral que William Rehnquist et l'establishment libéral américain ne le porte pas dans son cœur. Une fois nommé à la Cour suprême, il s'opposa à la légalisation de l'avortement, à l'affirmative action en faveur des minorités ethniques, à l'habeas corpus pour les détenus et, en général, aux droits de l'individu par rapport à l'État et à ceux du pouvoir fédéral face aux États de l'Union. Longtemps à l'avant-garde de

Le journaliste Gaétan Girouard est mort

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

TVA est en état de choc: le journaliste et animateur-vedette Gaétan Girouard a été retrouvé mort hier matin dans sa résidence de Sillery, près de Québec.

La nouvelle a été connue à TVA peu de temps avant l'entrée en ondes du J. E. en direct de midi, l'émission qu'animait Gaétan Girouard en compagnie de Pierre Bruneau. Gaétan Girouard animait également la version hebdomadaire de J. E. le vendredi soir.

Le célèbre journaliste-animateur, qui aurait eu 34 ans en mars, se serait donné la mort par pendaison et aurait laissé une lettre qui n'a pas été rendue publique. La coroner Louise Nolet, de Sainte-Foy, mène actuellement l'enquête sur cette affaire.

Choc, stupéfaction, consternation, la nouvelle a fait l'effet d'une véritable bombe à TVA hier. «Nous sommes en deuil. Il s'agit d'un véritable choc, personne ne s'attendait à ça. Nous n'avons aucune explication pour comprendre ce qui s'est passé», a dit hier Renée-Claude Ménard, responsable des communications à TVA.

«C'était un collègue, un ami, un excellent journaliste et un personnage exceptionnel», a-t-elle ajouté.

Le président de TVA, Daniel Lamarre, a lui-même annoncé la nouvelle aux employés et la surprise était totale dans la salle de rédaction de TVA. Les employés avaient d'ailleurs comme consigne de ne pas parler aux médias extérieurs.

Gaétan Girouard était l'étoile montante de TVA. Reconnu comme



Gaétan Girouard

MÉTÉO

Montréal	Québec
De 20 à 30 cm de neige.	Neige et poudrière. De 20 à 30 cm.
Risque de grésil.	Max: -8 Min: -17
Max: -6 Min: -15	Détails, page B 9

INDEX

Annances..... A 6	Les sports..... B 7
Avis publics..... B 9	Montréal..... A 3
Culture..... B 11	Mots croisés..... B 9
Économie..... A 7	Plaisirs..... B 1
Éditorial..... A 10	Politique..... A 6
Le monde..... B 8	Télévision..... B 10

www.ledevoir.com

VOIR PAGE A 12: PROCÈS

VOIR PAGE A 12: REHNQUIST

VOIR PAGE A 12: GIROUARD

• LES ACTUALITÉS •

EN BREF

Ligne Hertel-Des Cantons: Québec défend sa bonne foi

(PC) — C'est la bonne foi et l'intérêt collectif qui ont guidé le gouvernement et le ministre de l'Environnement, en janvier 1998, quand ils ont donné le feu vert à Hydro-Québec pour la construction d'une ligne de transport d'électricité entre Des Cantons et Saint-Césaire, sans la tenue préalable d'une étude d'impacts environnementaux. M^r Robert Monette, qui représente le gouvernement, et le ministre de l'Environnement du moment, Paul Bégin, ont demandé hier à la juge Jeannine Rousseau de la Cour supérieure de se replacer au moment de l'épisode de verglas, il y a un an, avant de trancher la question qui lui est soumise. La Coalition des citoyens et citoyennes du Val-Saint-François demande à la cour l'arrêt de l'ensemble des travaux relatifs à la ligne de transport de 735 kV devant s'étendre sur 145 kilomètres entre Des Cantons et Hertel, projet dont le tronçon Des Cantons-Saint-Césaire, qui touche directement les citoyens du Val-Saint-François, constitue le premier tronçon. M^r Monette a souligné que les deuxième et troisième tronçons feront l'objet d'audiences publiques, comme le veut la loi. Par ailleurs, M^r Monette a soutenu que la Coalition des citoyens et citoyennes du Val-Saint-François a trop tardé avant d'attaquer la légalité du projet devant la Cour supérieure. «*À la mi-février, il était clair que le gouvernement et Hydro-Québec allaient investir pour sécuriser immédiatement le réseau électrique. Ils ont attendu à la fin d'août pour contester la décision prise quatre mois et demi plus tôt*», a-t-il dit, quand ils se sont rendus compte que le tracé de la ligne passait sur leurs terres.

Cassettes vierges: artistes et fabricants sont divisés

Ottawa (PC) — Jusqu'à ce printemps, les Canadiens commettaient un délit chaque fois qu'ils enregistraient sur cassette une chanson entendue à la radio ou tirée de l'un de leurs disques compacts préférés. Une nouvelle loi rend maintenant la chose légale, mais il y a un prix à cela. Depuis 15 ans, les interprètes, producteurs et auteurs-compositeurs de chansons enregistrées sans autorisation exerçaient des pressions sur le gouvernement afin qu'il fasse quelque chose à ce sujet. Désormais, en guise de compensation, les fabricants de cassettes et de disques compacts vierges devront leur verser un montant supplémentaire. Selon certaines rumeurs persistantes, le coût des cassettes pourrait tripler une fois qu'on y aura greffé les droits compensatoires. Néanmoins, aucune décision ne sera prise quant à cette augmentation avant l'automne prochain. La Commission du droit d'auteur du Canada se prépare à entendre toutes les parties impliquées dans ce dossier, ce printemps, avant qu'elle ne décide du montant exact à imposer et de l'identité de la partie qui aura à s'en acquitter. Les compagnies de disques estiment que les enregistrements domestiques leur font perdre au moins 100 millions de dollars par année en terme de ventes au détail au Canada. Les artistes de premier plan comme Céline Dion et Alanis Morissette devraient profiter le plus de la nouvelle loi, et même les auteurs et compositeurs étrangers y trouveront leur compte. De l'autre côté de la clôture, les fabricants de cassettes et de disques compacts vierges, tant nationaux qu'internationaux, craignent que leurs profits en prennent un coup et que les acheteurs de supports vierges ne se tournent vers les États-Unis afin d'y trouver des produits meilleur marché.

Les cols bleus de Verdun devront enlever la neige

Verdun (PC) — Le Conseil des services essentiels a ordonné hier aux cols bleus de la ville de Verdun, au sud-ouest de l'île de Montréal, de procéder à l'enlèvement de la neige pour permettre la libre circulation des véhicules d'urgence. Le conseil a déposé cette ordonnance à la Cour supérieure. Si les cols bleus ne s'y conforment pas, ils s'exposent à des condamnations pour outrage au tribunal. Selon le conseil des services essentiels, le syndicat a mis la population en danger en refusant de procéder à l'enlèvement de la neige des deux côtés de la rue sur une grande partie du territoire de Verdun. Les cols bleus de Verdun sont en grève depuis le 1^{er} octobre. Une entente sur les services essentiels avait été conclue le 18 novembre.

La chute du mercure

Plus froid que dans le Grand Nord!

Pendant que les Montréalais grelottent, les Torontois se débattent dans la neige

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Les Québécois ont pesté contre le froid toute la journée d'hier. Chacun avait sa petite histoire à raconter. Le Montréalais a eu le temps de se transformer en *popsicle* en attendant son autobus, le Lévisien s'est momentanément retrouvé dans le noir à cause d'une panne de courant, mais les plus à plaindre étaient peut-être les Roquemauriens. Les quelque 400 citoyens de ce petit village abitibien situé au sud-ouest de La Sarre se sont réveillés hier matin avec une température de -46 °C!

En fait, avec son minimum de -26 °C, il faisait plus chaud à Kuujuaq, dans le Nord-du-Québec, qu'à Montréal, où le mercure est descendu jusqu'à -27 °C! Mais les Montréalais n'ont guère à se plaindre puisqu'ils n'ont même pas battu le record de froid de 1957. Le 14 janvier de cette année-là, il avait fait -30,6 °C...

Mais il n'y a pas qu'Environnement Canada qui s'est gargarisé de statistiques hier. Hydro-Québec n'était pas peu fière d'annoncer qu'elle avait battu deux fois son record de tous les temps en demande d'électricité. D'abord à 7h16, alors que tous les Québécois ouvraient l'œil puis montaient le chauffage, allumaient les lumières, prenaient leur douche, préparaient le café, grillaient des rôties et commençaient leur journée de boulot en même temps, ils ont consommé jusqu'à 31 650 mégawatts (MW), soit 119 MW de plus que le dernier record établi en février 1995. Puis, vers 18h, la demande est grimpée à 32 012 MW. La société d'État dispose entre 35 000 et 36 000 MW pour alimenter en électricité la population.

De son côté, le CAA avait déjà reçu quelque 8956 appels en fin de journée pour secourir des automobilistes dont le véhicule était paralysé par le froid. L'organisme prévoyait même dépasser le record de 9966 appels établi le 17 janvier 1997 puisqu'à 17h hier le CAA avait 1000 appels de plus qu'à la même heure ce jour-là. A 11 000 appels, c'est un record historique... presque hystérique! Il fallait compter entre deux et quatre heures d'attente pour un survoltage.

Sans-abri au chaud

Heureusement, soupirent les policiers et les intervenants qui s'occupent des sans-abri, aucun décès causé par le froid n'a été déploré. Il faut dire qu'en ces temps glaciaux, les refuges comme la Old Brewery Mission et la Maison du Père allongent les heures d'ouverture de leurs locaux et incitent fortement leurs «clients» à rester à l'intérieur.

De plus, à la Old Brewery Mission, des bénévoles font la tournée du centre-ville de 21h à 5h pour convaincre les plus récalcitrants de se rendre au refuge ou, au moins, à accepter un café ou une soupe. «*Dans ces cas-là*», explique Claudio Iadaluca, le directeur des opérations, *on retourne voir l'itinéraire plusieurs fois dans la nuit pour s'assurer qu'il va bien*.» Ceux-là, poursuit M. Iadaluca, sont difficiles d'approche et il faut déployer beaucoup de tact pour arriver à les convaincre de se réchauffer.



À Toronto, les militaires sont venus prêter main-forte à des employés municipaux complètement débordés.

À ce sujet, Claudio Iadaluca ne peut s'empêcher de dénoncer la distribution de sacs de couchage aux sans-abri, opération menée par les policiers du SPCUM et l'organisme Le Bon Dieu dans la rue du père Pops. Il rappelle la découverte l'an dernier d'un sans-abri qu'il connaissait bien, retrouvé mort gelé dans son sac de couchage. «*Moi, je suis convaincu que, s'il n'avait pas eu de sac de couchage, il n'aurait pas couché dehors*».

Son confrère Pierre Lord, de la Maison du père, est du même avis. «*Ça suggère que les gens peuvent coucher à l'extérieur*», dit-il. Les sacs de couchage recueillis lors des collectes devraient plutôt être remis à des personnes qui habitent des logements mal chauffés.

En fait, Pierre Lord révèle que les sans-abri ont besoin de quelque chose de bien plus important qu'un sac de couchage: des bottes. «*On n'a plus de bottes d'hiver, l'Accueil Bonneau non plus. Nos gars quittent le refuge en souliers de course. En plus, on attend 20 centimètres de neige...*»

Toronto n'en vient pas à bout

Environnement Canada prévoyait hier une accumula-

tion de neige de 20 à 30 centimètres sur le sud-ouest du Québec, sensiblement la même quantité qu'a reçue Toronto quelques heures plus tôt.

D'ailleurs, la Ville reine ne savait plus où donner de la tête avec ces «avalanches» de neige qui lui sont tombées sur la tête depuis le début de la semaine. Alors qu'une vingtaine de centimètres allaient s'abattre sur la ville hier, c'était déjà le chaos après la chute d'une quinzaine de centimètres mardi, venus s'ajouter aux 60 centimètres tombés depuis le jour de l'An. Toronto a déjà reçu plus de neige durant les 14 premiers jours de 1999 que pendant toute l'année 1998.

Après un S.O.S. lancé par le maire de Toronto, 400 militaires des Forces armées canadiennes sont venus prêter main-forte aux employés municipaux, qui n'arrivaient plus à dégager les rues. Les autorités ont conseillé aux gens de rester chez eux pour éviter de congestionner le réseau routier. Il faut dire que les Torontois ne sont guère habitués à de telles tempêtes: les automobiles ne sont pour la plupart équipées que de pneus d'été et le train ainsi que le métro à ciel ouvert sont inutilisables à cause de la neige.

Les médecins de Chicoutimi enterrent l'entente de Jonquière

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Deux mois après l'intervention, en pleine campagne électorale, du premier ministre Lucien Bouchard pour éviter la démission des médecins de l'hôpital de Jonquière, les médecins de Chicoutimi viennent de signer l'arrêt de mort de cette entente en refusant d'y collaborer.

Après des semaines de tergiversations, les médecins de l'hôpital de la Sagamie de Chicoutimi ont finalement voté cette semaine à l'unanimité contre cette entente, qui prévoyait la coopération avec leurs collègues de Jonquière pour maintenir des services de chirurgie au centre hospi-

talier de Jonquière. Après les chirurgiens de Chicoutimi, le 21 décembre dernier, les médecins du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'hôpital de la Sagamie ont rejeté lundi et mardi derniers l'entente proposée par Lucien Bouchard.

«*Pour nous, c'est fini. On a tenté l'expérience mais ce n'était pas gérable. L'hôpital de Jonquière n'était même pas capable de trouver des anesthésistes pour faire ses chirurgies*», a affirmé le Dr Claude Leblond, président du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens de l'hôpital de la Sagamie.

Selon le Dr Leblond, cela n'exclut pas d'autres formes de collaboration de la part des médecins de l'hôpital de la Sagamie pour donner des services externes à Jonquière. A son avis, l'entente prévoyait que la gestion des blocs opératoires devait être centralisée à un seul endroit, ce qui ne s'est pas réalisé. «*Cela est devenu une négociation impos-*

sible avec l'hôpital de Jonquière. Gérer un seul bloc opératoire sur deux sites, ce n'est pas rendre service à la population», estime ce médecin.

Les médecins de Chicoutimi réclament maintenant que toutes les salles d'opération soient rapatriées à l'hôpital de la Sagamie, ce qui mettrait dix salles à la disposition des patients.

Dans le cadre de la réforme de la santé, l'hôpital de Jonquière a été transformé en centre ambulatoire, au grand dam des médecins de l'endroit, qui menaçaient de démissionner. En campagne dans son propre comté, Lucien Bouchard s'était mêlé du dossier pour éviter ces démissions en promettant le maintien de certaines activités de chirurgie et en offrant 10 000 \$ aux médecins prêts à rester à Jonquière. Cette entente nécessitait toutefois l'accord des médecins spécialistes de Chicoutimi, essentielle pour permettre que les gardes puissent être assurées et certaines opérations réalisées à Jonquière.

Cette décision a créé tout un remous dans la région, mais il a été impossible d'obtenir hier des commentaires des porte-parole de la Régie régionale de la santé du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour savoir comment sera dénouée cette impasse.

Venez très tôt à la vente sur tréteaux!

Fidèle à sa tradition, Patrimoine entame la nouvelle année avec un solde sur ses meubles-démonstrateurs sélectionnés. Canapés et fauteuils, tables de salon, armoires audio-vidéo et bibliothèques sont à l'honneur et attendent fébrilement qu'un nouveau décor les accueille.

Jusqu'à 40%

Sur meubles démonstrateurs sélectionnés jusqu'au 31 janvier 1999

Patrimoine

Au Centre Décor 440, 3932 Autoroute Laval Ouest, Laval Québec H7T 2P7 (450) 687-6867

loto-québec résultats		
6/49	Tirage du	99-01-13
1 2 6 10 14 29		
Numéro complémentaire: 3		
GAGNANTS	LOTS	
6/6	4	417 543,70 \$
5/6+	14	35 789,40 \$
5/6	395	1 014,80 \$
4/6	17 850	43,00 \$
3/6	283 959	10,00 \$
Ventes totales: 13 733 200 \$		
Prochain gros lot (approx.): 2 200 000 \$		
Québec 49 résultats		
49	Tirage du	99-01-13
3 22 28 39 42 43		
Numéro complémentaire: 1		
GAGNANTS	LOTS	
6/6	0	1 000 000,00 \$
5/6+	0	50 000,00 \$
5/6	10	500,00 \$
4/6	733	50,00 \$
3/6	14 480	5,00 \$
Ventes totales: 491 634,50 \$		
Extra		
NUMÉROS	Tirage du	LOTS
304987	99-01-13	100 000 \$
04987		1 000 \$
4987		250 \$
987		50 \$
87		10 \$
7		2 \$
TVA, le réseau des tirages		
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.		

membres du mouvement MEPHISTO

LIQUIDATION DU MANUFACTURIER
sur modèles discontinués de chaussures, bottes et sandales exclusivement chez MEPHISTO de Montréal.

Du 26 décembre 1998 au 31 janvier 1999

Boutique MEPHISTO M
LES COURS MONT-ROYAL (MÉTRO PEEL)
Tél.: (514) 845-3007

LE DEVOIR

MONTREAL

Des cylindres étaient mal lubrifiés

Les Nova Bus peuvent reprendre la route

La STCUM n'est pourtant pas encore au bout de ses peines

La STCUM et la firme Nova Bus ont finalement pu identifier le problème qui a forcé la société de transport à immobiliser ses 360 autobus à plancher bas aux prises avec des problèmes de décélération. La STCUM n'est pas pour autant au bout de ses peines, son président Jacques Fortin disant s'apprêter à dresser une liste de tous les autres correctifs à apporter aux véhicules.

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Quatre-vingts des 360 autobus à plancher bas écartés par la STCUM en fin de semaine ont pu reprendre la route hier après-midi et les 280 autres suivront d'ici lundi. La STCUM a découvert qu'un certain nombre de cylindres n'étaient pas adéquatement lubrifiés, créant du coup une résistance à la commande de l'accélération.

Combien tout cela coûtera-t-il? Qui paiera? Qui est ultimement responsable? Outre quelques explications mécaniques, les journalistes présents à la conférence de presse de la STCUM, hier, n'ont finalement obtenu que des réponses très partielles à leurs questions.

Soucieux de préserver l'image de Nova Bus, son président-directeur général, Dennis Tallon, a insisté sur le fait que les autobus défectueux dataient d'avant l'acquisition de la firme de Saint-Eustache par Volvo, ajoutant que «Volvo n'aurait pas lancé des véhicules sur le marché de cette façon».

Citrons ou pas citrons, les Nova Bus? «C'est une question intéressante, a jugé M. Tallon. Si c'est le cas, ça n'a pas empêché les États-Unis de les acheter...»

Le président de Nova Bus a encore souligné hier que le personnel d'entretien de la STCUM n'était nullement responsable de l'épisode actuel. M. Tallon a tout autant refusé de montrer du doigt la firme Williams, de Seattle, qui fabrique la pièce défectueuse. «Nous savons que la lubrification est déficiente, mais nous ne savons pas encore pour quelles raisons», a prudemment nuancé M. Tallon.

À la STCUM, donc, vite fait bien fait, on lubrifiera les fameux cylindres en tentant de trouver les causes profondes de cette carence de lubrifiant. En avait-on appliqué suffisamment sur les cylindres au départ ou le lubrifiant s'enlevait-il prématurément pour quelque autre problème mécanique? Chose certaine, des 360 autobus visés par le retrait de la STCUM, 13 présentaient finalement ce problème de lubrification.

La STCUM ne peut pas crier victoire pour autant. «Avec nos employés d'entretien, nous allons dresser la liste de l'ensemble des problèmes des véhicules», a confié Jacques Fortin, président de la STCUM.

C'est que malgré les nombreuses améliorations déjà apportées aux autobus à plancher bas, ils feront encore l'objet de nombreuses modifications. Selon le président du syndicat des employés d'entretien



Tous les autobus à plancher bas qui avaient été retirés de la circulation devraient avoir repris la route lundi.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

de la STCUM, Gaétan Châteauneuf, le système pneumatique connaît quelques ennuis, de même que le système électrique.

Le président de la STCUM, Jacques Fortin, n'a pu s'empêcher de rappeler que dès cette année, Nova Bus ne se retrouvera plus dans une situation monopolistique, les sociétés de transport ayant obtenu le droit d'acheter des véhicules à l'extérieur de la province.

À Toronto aussi

Jusqu'à tout récemment, le Québec, comme tant d'autres provinces et États nord-américains, faisait dans le protectionnisme et ne consentait à assumer 50 % des factures d'acquisition d'autobus que si les sociétés de transport achetaient des produits québécois. Quand Nova Bus a abandonné la production d'autobus conventionnels, la STCUM a donc nécessairement dû prendre le virage, devenant la première à mettre en circulation — et en très grand nombre — le tout nouveau modèle.

«Nous ne sommes pas les seuls à avoir des problèmes avec nos autobus», a tout de même fait observer M. Fortin. «À Toronto, ils ont acheté 45 autobus Orion [une entreprise ontarienne] et ils sont dans la cour, inutilisables...»

Selon le président de Nova Bus, Dennis Tallon, les plus à plaindre sont peut-être fi-

nalement les employés de l'usine de Saint-Eustache, dont la compétence est sévèrement remise en question par les Montréalais frigorifiés aux coins des rues.

Le président du syndicat de cette usine de Saint-Eustache, Denis Bolduc, est d'accord pour dire que les réunions de famille ne sont plus du tout rigolotes, mais il jure que le travail effectué à Nova Bus est très professionnel. «Les membres de nos familles et nos amis nous harcèlent sans cesse et nous demandent si nous fabriquons des citrons. Depuis deux ans, notre niveau de stress est très élevé. Or notre produit est excellent. Il a peut-être fait son apparition trop vite et trop massivement sur le marché, mais son potentiel est énorme. Et nous, nous ne faisons que l'assemblage de pièces achetées un peu partout. Il peut toujours arriver que les pièces soient défectueuses, mais peut-on nous en blâmer?»

Plus précisément, continue-t-il, le revêtement de l'autobus à plancher bas est tout de fibre de verre, minimisant d'autant les risques de rouille. «Et très bientôt, la structure sera même en acier inoxydable.»

Mais comment en vient-on à trouver normal que des fabricants d'autobus publics doivent sans cesse modifier un véhicule? S'il s'agissait d'un avion, pourrait-on faire preuve de la même patience? «En aéronautique, les exigences sont de beaucoup

supérieures et les budgets de développement nettement plus élevés, rappelle Denis Bolduc. Le marché nord-américain pour les autobus urbains n'est pas énorme. On peut vendre de 300 à 500 autobus par année, au maximum. L'entreprise ne peut donc pas consacrer autant de millions à la recherche qu'elle le souhaiterait.»

À la Société de transport de Laval, qui possède 35 autobus à plancher bas de Nova Bus, la nuit de mercredi à hier a été consacrée à la lubrification des cylindres. À la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal, seuls deux autobus faisaient partie du lot préoccupant tandis qu'à Québec, Nova Bus a expliqué à la STCUQ qu'elle n'avait pas à s'inquiéter.

Rappelons que le 4 janvier, la STCUM retirait de la circulation 360 autobus à plancher baissé, soit 20 % de sa flotte totale, après que des chauffeurs eurent connu des problèmes de décélération. Le 7 janvier, la STCUM les remettait sur la route après avoir accru la tension du ressort du cylindre.

Samedi, un chauffeur signalait un problème similaire. La STCUM n'a pris aucun risque et a alors décidé d'immobiliser de nouveau tous ces véhicules à plancher surbaissé.

Depuis lors, beaucoup, beaucoup d'ingénieurs et de mécaniciens ont les traits très tirés...

Un plan de transport à la mi-février

Le secteur privé sollicite fortement Chevette

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le nouveau ministre des Transports, Guy Chevette, s'accorde jusqu'au 15 février pour faire connaître ses intentions et les projets précis en matière de transport pour la région métropolitaine. Et d'ici là, il entend trancher la question d'un possible partenariat avec le secteur privé.

Il s'agit vraisemblablement d'un élément central du dossier. Comme l'a souligné hier le ministre Chevette, le gouvernement est fortement sollicité «par de grandes firmes d'ingénieurs pour bâtir et entretenir des autoroutes et installer du péage».

«Compte tenu des besoins de la population et des capacités financières du gouvernement, je vais regarder toutes les propositions. La collaboration entre le public et le privé, il faut se décider si on en veut ou si on n'en veut pas», a affirmé M. Chevette.

L'aspect financier pourrait d'autant plus influencer la décision du gouvernement que déjà, l'automne dernier, lors de la campagne électorale, le prédécesseur de M. Chevette, Jacques Brassard, soulignait qu'il manquait «quelques dizaines de millions» pour concrétiser le plan de transport de Montréal.

Ce dernier est attendu depuis au moins deux ans. M. Brassard le promettait pour décembre dernier mais il a changé de portefeuille ministériel depuis. De plus, la manne électorale en matière de transport a été dirigée vers la vieille promesse du prolongement du métro à Laval.

Chose certaine, le ministre Guy Chevette aura à faire face au problème de plus en plus criant des embouteillages, qui s'aggrave, et à celui de l'autoroute Métropolitaine, vue comme l'épine dorsale de Montréal, qui ne suffit pas à la tâche. Différents scénarios ont été analysés pour désengorger la Métropolitaine, qui vont de son élargissement jusqu'à la construction d'une voie de contournement.

M. Chevette a souligné qu'il attendait le retour de sa collègue des Affaires municipales et responsable de la Métropole, Louise Harel, avec qui il entend se concerter sur les gestes à faire. Le ministre des Transports souligne également que le plan de transport doit avoir entre autres comme objectif de freiner l'étalement urbain.

CHUM: le dépistage ne concernera que 500 patients

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Des tests pour dépister l'entérocoque résistant à la vancomycine ne seront finalement pas imposés à l'ensemble des nouveaux patients du pavillon Notre-Dame du CHUM.

Tout au plus 500 patients pourraient faire l'objet d'un dépistage, ont fait savoir hier la Direction de la santé publique de Montréal-Centre, la Régie régionale de la santé de Montréal et le pavillon Notre-Dame du CHUM. Ce dépistage touchera les patients ayant séjourné au pavillon Notre-Dame depuis le 1er novembre dernier et qui doivent y être réadmis. Un dépistage sera aussi effectué auprès des patients ayant été hospitalisés dans des hôpitaux américains ou étrangers au cours des douze derniers mois.

Le CHUM corrige ainsi son tir puisque mercredi, un porte-parole avait déclaré que tous les nouveaux patients admis au pavillon Notre-Dame de même qu'un potentiel de 6000 patients, admis entre les mois d'octobre, de novembre et de décembre 1998, seraient soumis à des tests dans l'éventualité de leur réadmission à l'hôpital. On ne sait pas si des raisons financières ou les remous provoqués auprès de la population par la diffusion de ces informations expliquent ce changement de cap.

Selon John Carsley, agent de communication à la Santé publique de Montréal, lors d'une rencontre tenue hier entre les responsables de la Santé publique, il n'a été jugé pertinent de dépister que les patients destinés à être réhospitalisés plutôt que tous ceux qui recevront des soins à Notre-Dame.

Mercredi, ce pavillon du CHUM était toujours aux prises avec 37 patients colonisés par l'entérocoque résistant à la vancomycine. Ces patients ont été isolés et on a multiplié les mesures préventives pour éviter de nouvelles contaminations. Cette bactérie ne représente un danger que pour les personnes malades, dont le système immunitaire est particulièrement affaibli, mais ne suscite aucun symptôme chez les personnes en bonne santé.

Le Mouvement Québec français est prêt à se mobiliser

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

La Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal prévient l'Alliance Québec que si jamais elle réussit à faire tomber d'autres pans de la loi 101 en s'attaquant aux dispositions sur l'école anglaise, tout le Mouvement Québec français sera là pour se défendre.

«Je suis certain que si jamais on s'employait à y toucher, nous nous leverions, pas juste la Société Saint-Jean-Baptiste,

mais ceux qui forment le Mouvement Québec français. Tous savent, même ceux qui n'aiment pas la loi 101, que le Mouvement Québec français est là et prêt à se mobiliser à la première occasion», a averti le président de la SSJB de Montréal, Guy Bouthillier.

M. Bouthillier avait convoqué la presse, hier, pour broser un portrait de l'année 1998 et prévoir les dossiers chauds de 1999. En 1998, le Mouvement Québec français, par sa menace de pétition et de boycottage-riposte, a réussi à faire échouer la campagne du président d'Alliance

Québec, William Johnson, contre le retour de l'affichage en anglais à Montréal. La réplique sera semblable en 1999, prévient M. Bouthillier, si Alliance Québec s'avisait de faire tomber d'autres clauses de la Charte de la langue française, notamment celle qui limite l'accès à l'école anglaise.

«L'affichage est important; l'affaire scolaire encore plus», a lancé le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, l'intégration des nouveaux arrivants à la majorité française au Québec, grâce à l'école, est un élément clé de la loi 101, a-t-il laissé entendre.

EN BREF

Pompiers: Lemieux accorderait un délai

(Le Devoir) — Le litige qui oppose les pompiers et la Ville de Montréal pourrait s'étendre au-delà d'aujourd'hui, soit la date butoir d'abord établie par la ministre du Travail, Diane Lemieux. Celle-ci, irritée hier par les questions des journalistes au sujet du conflit montréalais, a ouvert la porte à la possibilité de donner un nouveau délai pour que les deux parties mettent fin à leur partie de bras de fer. Au moment de mettre sous presse, le conciliateur nommé au dossier

n'avait toujours pas convoqué l'employeur et le syndicat. L'audience devant le Conseil des services essentiels s'est toutefois poursuivie hier alors que les syndicats ont tenté de démontrer que les décisions récentes de la Ville concernant le Service de prévention des incendies mettent en péril la population. Invité à commenter l'ensemble du dossier, le maire Pierre Bourque a quant à lui laissé entendre qu'il y avait peut-être trop de pompiers à l'emploi de la Ville. En avril dernier, l'administration Bourque accordait pourtant un plancher d'emploi de 1557 travailleurs aux pompiers.



Nilma SAINT-GÉLAIS

Le fou du paradis

Pour les amateurs d'angoisse.

En vente dans toutes les librairies

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •



Université d'Ottawa
Département de sociologie
Poste de professeur(e) remplaçant(e)

• Poste d'un an au rang d'adjoint(e) (junior) débutant le 1^{er} juillet 1999

• Enseignement en anthropologie et en sociologie, au niveau du premier cycle, en français. Capacité d'enseigner aussi en anglais serait un atout. Recherches

• Exigences:

Détenir un doctorat, expérience d'enseignement, publications, bilinguisme actif. Veuillez faire parvenir avant le 26 février 1999 votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation décrivant votre expérience en enseignement et en recherche, ainsi qu'une publication. Trois lettres de recommandation doivent être envoyées directement à: Ann Denis, Directrice, Département de sociologie, Université d'Ottawa, 550 rue Cumberland, C.P. 450, succ. A, Ottawa, Ontario, K1N 6N5.

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyen(ne)s canadien(ne)s et aux résident(e)s permanent(e)s. L'Université d'Ottawa a une politique d'équité en matière d'emploi. Le département encourage fortement les femmes et les membres des communautés minoritaires à présenter leur candidature.



ORTHOPHONISTE BILINGUE

Poste à pourvoir immédiatement
(Contrat jusqu'au 31 mars 2000)

L'Alliance orthophonique de Thames Valley a été créée récemment pour superviser l'amélioration des services communautaires d'orthophonie à l'intention des enfants d'âge préscolaire dans la région de Thames Valley. L'Alliance négocie des contrats avec les organismes locaux pour la prestation des services. Les personnes qualifiées sont invitées à présenter leur candidature à ce poste à pourvoir immédiatement. Afin d'aider l'Alliance à répondre aux objectifs de cette nouvelle initiative dans la ville de London (Ontario), la personne choisie veillera au dépistage, à l'évaluation, à la prise en charge et au traitement des enfants d'âge préscolaire ayant divers troubles de la parole et du langage, à l'éducation des parents et des soignants ainsi qu'aux relations publiques et à la diffusion de renseignements auprès des communautés francophones et anglophones.

La personne choisie travaillera pour un fournisseur de services désigné par l'Alliance, en étroite collaboration avec le responsable du système auprès de l'Alliance. Les personnes intéressées par ce poste devront posséder les qualités suivantes: maîtrise en orthophonie, admissibilité à l'OA00 et certificat de l'ACOA. De plus, elles auront, de préférence, acquis récemment de l'expérience pertinente auprès des enfants d'âge préscolaire. Elles devront posséder des compétences reconnues dans la prestation de services d'évaluation et de traitement, en français et en anglais.

La valeur de ce contrat se chiffre à 60 000 \$ par année (avantages sociaux non compris). Les personnes qualifiées doivent présenter leur curriculum vitae au plus tard le 31 janvier 1999 à:

Manuela Giuliano
a/s du Conseil régional de santé de
Thames Valley
Édifice Mogenson
100, cercle Collip, bureau 105
UWO Research Park
London (Ontario) N6G 4X8

Tél.: (519) 858-5015
Téléc.: (519) 858-5016
Courriel électronique:
mgiuliano@tvdhc.on.ca

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •



UNIVERSITÉ DE REGINA FACULTÉ D'ÉDUCATION Le Baccalauréat en éducation

POSTE

Le programme du Baccalauréat en éducation cherche un(e) **PROFESSEUR(E)-ADJOINT(E) EN ÉDUCATION** pour remplir un poste pouvant mener à la permanence. Ce programme offre une formation en pédagogie pour ceux et celles qui se dirigent vers l'enseignement de la maternelle à la 12e année dans les écoles francophones, d'immersion et le français de base. Ce programme fait partie intégrante des programmes offerts par la Faculté d'éducation de l'Université de Regina, une université anglophone qui offre un enseignement et certains services en français.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du poste comprennent:
(1) l'enseignement en français,
(2) la participation au développement du programme,
(3) la recherche, et
(4) la supervision de stagiaires.

SALAIRE

Fourchette de salaire: 42 271 - 64 495 \$, négociable selon les qualifications et l'expérience.

EXIGENCES

Doctorat de préférence en éducation. Bilingue avec une forte compétence en français et anglais.

CHARGE ET TÂCHES D'ENSEIGNEMENT

Selon sa spécialisation et son expérience, la personne choisie aura à enseigner principalement dans les domaines suivants de la psychopédagogie: jeune enfance, l'adolescence, apprenant ayant des besoins spéciaux, et mesure et évaluation.

ENTRÉE EN FONCTION

Le 1er juillet 1999

Les demandes devront être accompagnées d'un curriculum vitae et de trois lettres de références. Elles doivent être adressées avant le 5 mars 1999 à:

Monsieur Michael Tymchak, doyen
Faculté d'éducation
Université de Regina
Regina, Saskatchewan, S4S 0A2
Télécopieur: (306) 585-5330
Indiquez le no. de compétition 199916.

Les nominations seront sujettes à l'approbation finale du budget.

Selon les exigences du Ministère canadien de l'immigration, cette annonce vise les citoyennes et citoyens canadiens et les résidentes et résidents permanent(e)s. L'Université de Regina respecte les principes de l'équité en matière d'emploi.

Le **COLLÈGE UNIVERSITAIRE DE SAINT-BONIFACE (CUSB)** recherche des professeurs de carrière et des praticiens pour l'offre de son nouveau programme de baccalauréat en administration des affaires. L'implantation de ce programme se fera de façon graduelle sur une période de trois ans.

Afin d'assurer le succès de ce programme, le CUSB est à la recherche de candidates et de candidats dynamiques et innovateurs prêts à jouer un rôle clé dans l'essor du nouveau programme d'études.

Une préférence sera accordée aux candidates et aux candidats qui peuvent enseigner dans plusieurs domaines, faire preuve d'excellence dans les domaines de l'enseignement et de la recherche, assumer différentes tâches administratives et participer à des activités de rayonnement dans le milieu des affaires et dans les relations internationales.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae, d'une description de leur domaine de compétence ainsi que le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de deux personnes pouvant fournir des références, avant le **15 février 1999 à Madame Raymonde Gagné, directrice des nouveaux programmes.**

Ces postes sont disponibles sous réserve d'approbation budgétaire. Le CUSB souscrit au principe de l'équité en matière d'emploi. Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyennes et aux citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents du Canada.

Collège universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale Saint-Boniface
(Manitoba) R2H 0H7
Téléphone: (204) 233-0210
Télécopieur: (204) 235-4489
rgagne@ustboniface.mb.ca
www.ustboniface.mba.ca



120804 110

CONCEPT-ACTION
MULTIMÉDIA

CONCEPT-ACTION MULTIMÉDIA SPÉCIALISÉE DANS LA
CONCEPTION DE TITRES SCIENTIFIQUES ET CULTURELS

RECHERCHE :

UNE ASSISTANTE - COORDONNATRICE
EN PRODUCTION

Excellente connaissance de Word, File Maker, MS Projet, Internet. Familière des environnements informatiques PC et Mac. Très bonne rédaction française et anglais opérationnel.

Organisée, bonne adaptation, communicatrice aimant le travail en équipe.

BAC en administration avec une spécialisation multimédia serait un atout ou une expérience professionnelle équivalente.

UNE ADJOINTE DE DIRECTION - SECRÉTAIRE

Profil : BAC en administration ou équivalent

Très organisée, parfaitement bilingue, connaissances financières (budgétisation), très bon contact téléphonique.

Excellent français, logiciels : MS Projet, File Maker, courrier électronique, Excel, Microsoft Office

CONCEPT-ACTION a conçu le double-cédérom « L'ENCYCLOPÉDIE DE INFOROUTE ».

Veuillez-nous faire parvenir votre curriculum vitae au (514) 866-1153 ou par la poste au :

CONCEPT-ACTION INC. • 1396, RUE STE-CATHERINE OUEST •
BUREAU 318 • MONTRÉAL (QUÉBEC) • H3G 1P9



Université
de Montréal

Professeure ou professeur spécialisé dans le domaine de l'intervention éducative

Le Département d'études en éducation et d'administration de l'éducation de la Faculté des sciences de l'éducation recherche une professeure ou un professeur adjoint régulier à plein temps, spécialisé dans le domaine de la gestion de l'intervention éducative.

Fonctions

Dans le domaine de spécialisation ou dans des domaines connexes : enseignement de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles, encadrement d'étudiants inscrits aux études supérieures, recherche.

Exigences

Doctorat en administration de l'éducation ou dans un domaine connexe. Expérience de la gestion de l'intervention éducative soit comme directrice ou directeur d'un établissement, soit comme conseillère ou conseiller pédagogique. La familiarité avec l'utilisation des technologies de la communication et de l'information sera considérée comme un atout.

Traitement

Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction

Juin 1999.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, au plus tard le 1^{er} mars 1998, à :

M. André Brassard, directeur
Département d'études en éducation
et d'administration de l'éducation
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec), H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université souscrit à un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes.

(0954)

UNIVERSITÉ YORK, COLLÈGE UNIVERSITAIRE GLENDON

DÉPARTEMENT DE SCIENCE ÉCONOMIQUE

Le Département de science économique du Collège universitaire Glendon de l'Université York sollicite des candidatures pour un poste menant à la permanence, au rang de professeur(e) adjoint(e). Entrée en fonction le 1er juillet 1999. La création de ce poste est liée à l'autorisation budgétaire de l'Université. Les candidats et candidates doivent détenir un doctorat en science économique ou en commerce (ou prévoir de le soutenir en 1999), et avoir une solide formation dans les domaines de l'organisation industrielle, des finances et des affaires internationales. Ils doivent parler couramment français et anglais et pouvoir enseigner et faire des recherches dans les deux langues. Ils doivent disposer des compétences nécessaires pour effectuer de la recherche et enseigner à un très haut niveau. Les fonctions comprennent l'enseignement au niveau du 1er cycle dans la nouvelle option économie et commerce offerte par le Département de science économique, et éventuellement au niveau des 2e et 3e cycles, ainsi que la recherche et les tâches administratives. Le salaire offert sera fixé en fonction de la convention collective. Prière de faire parvenir une lettre de candidature, un curriculum vitae et le nom de trois personnes en référence à **James Savary, directeur, Département de science économique, Collège universitaire Glendon, Université York, 2275 Bayview Avenue, Toronto (Ontario) M4N 3M6**. Date limite de candidature : le 31 janvier 1999. L'Université York souscrit au principe d'équité en matière d'emploi, et notamment aux mesures d'action positive envers les femmes. Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.

ÉCOLE DES ÉTUDES DES FEMMES

L'École des études des femmes de l'Université York, au Collège universitaire Glendon, lance un appel de candidatures concernant un poste au niveau de professeur(e) adjoint(e). Menant à la permanence, ce poste entrera en vigueur le 1er juillet 1999. On a créé récemment l'École des études des femmes de l'Université York pour réunir en une seule structure administrative toutes les ressources des études des femmes de l'Université York. L'École est un centre d'études multidisciplinaires et bilingues destiné aux étudiants des 1er, 2e, et 3e cycles, ainsi qu'aux membres du corps enseignant engagés dans la recherche féministe. Le candidat ou la candidate qui sera retenu(e) doit avoir à cœur la recherche et l'enseignement multidisciplinaires, être titulaire d'un doctorat, avoir déjà publié des travaux et avoir des projets de recherche en cours sur des questions des femmes contemporaines, portant de préférence sur les femmes francophones. Il ou elle doit pouvoir enseigner en français et en anglais, tant au 1er qu'aux 2e et 3e cycles, et pouvoir traiter de questions théoriques et appliquées du domaine des études des femmes. Nous recherchons particulièrement une personne dont les points forts en matière d'enseignement et de recherche résident dans les questions liées aux femmes, au militantisme et au changement social, ou encore aux divers aspects du féminisme et aux différences liées au sexe dans le monde. Les personnes intéressées par le poste doivent faire parvenir d'ici au 28 février 1999 une lettre de candidature ainsi qu'un curriculum vitae à **Susan Ehrlich, directrice, École des études des femmes, Université York, 4700 Keele Street, Toronto (Ontario) M3J 1P3**. Elles doivent aussi lui faire envoyer trois lettres de référence. L'Université York souscrit au principe d'équité en matière d'emploi, et notamment aux mesures d'action positive envers les femmes. Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.

ÉCOLE DE TRADUCTION

L'École de traduction sollicite des candidatures pour un poste pouvant conduire à la permanence, au rang de professeur(e) adjoint(e). La création de ce poste est liée à l'autorisation budgétaire de l'Université. Les candidats doivent avoir un doctorat en traduction ou dans une discipline apparentée ainsi que des publications dans le domaine de la traduction. Il sera tenu le plus grand compte de la pratique professionnelle et de l'expérience dans l'enseignement de la traduction. Spécialisations souhaitées : traductologie, stylistique différentielle. Fonctions principales : enseignement dans le programme de B.A. (traduction vers le français), enseignement dans le programme de M.A., recherche et responsabilités administratives. Entrée en fonction : 1er juillet 1999. Le salaire offert est lié aux dispositions de la convention collective en vigueur. Les candidats sont priés de soumettre une lettre de candidature, leur curriculum vitae et le nom de trois répondants à **Christine Klein-Lataud, directrice de l'École de traduction, Collège universitaire Glendon, Université York, 2275 Bayview Avenue, Toronto (Ontario) M4N 3M6**. L'ensemble des documents doit être reçu avant le 31 janvier 1999. L'Université York souscrit au principe d'équité en matière d'emploi, et notamment aux mesures d'action positive envers les femmes. Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.

ÉTUDES INTERNATIONALES

Le Département d'études pluridisciplinaires et le Programme d'études internationales du Collège universitaire Glendon sollicitent des candidatures pour un poste contractuel d'une durée de deux ans soit 1er juillet 1999 au 30 juin 2001 - au rang de professeur(e) adjoint(e). La création de ce poste est liée à l'autorisation budgétaire de l'Université. Les candidats et candidates doivent avoir à cœur la recherche et l'enseignement multidisciplinaires dans un contexte bilingue et multiculturel, être titulaires d'un doctorat en études internationales, avoir des publications et des projets de recherche en cours sur des questions internationales. Ils doivent pouvoir enseigner en français et en anglais. La personne sélectionnée aura de l'expérience dans l'enseignement des théories des relations internationales et du développement, des organisations internationales et du régionalisme comparé, et la capacité de diriger notre Programme d'études internationales. Les personnes intéressées par le poste doivent faire parvenir, d'ici au 28 février 1999, une lettre de candidature ainsi qu'un curriculum vitae à **Jean-Claude Jaubert, directeur, Département d'études pluridisciplinaires, Collège universitaire Glendon, Université York, 2275 Bayview Avenue, Toronto (Ontario) M4N 3M6**. Elles doivent aussi lui faire envoyer trois lettres de recommandation. L'Université York souscrit au principe d'équité en matière d'emploi, et notamment aux mesures d'action positive envers les femmes. Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.

DÉPARTEMENT D'INFORMATIQUE

Le Département d'informatique du Collège universitaire Glendon de l'Université York sollicite des candidatures pour un poste menant à la permanence, au rang de professeur(e) adjoint(e), professeur(e) agrégé(e) ou professeur(e) titulaire. La création de ce poste est liée à l'autorisation budgétaire de l'Université. Les candidats et candidates doivent détenir un doctorat en informatique, ou l'équivalent, avec spécialisation dans un des domaines suivants : systèmes de matériel et de logiciels (réseaux, architecture, ingénierie du logiciel, bases de données) et informatique linguistique. On encourage cependant toute candidature de haut niveau dans un autre domaine. La personne sélectionnée devra enseigner principalement en français, et éventuellement en anglais, et effectuer ses travaux de recherche aussi bien en français qu'en anglais. Les fonctions comprennent l'enseignement au niveau du 1er cycle, et éventuellement des 2e et 3e cycles, la recherche et les tâches administratives. On accordera la préférence aux personnes disposant d'une bonne expérience de l'enseignement, d'un solide programme de recherche et des compétences nécessaires pour contribuer activement au programme d'études supérieures en informatique de l'Université York. Le salaire sera fixé en fonction de la convention collective et de l'expérience acquise. Les candidats et candidats sont priés de faire parvenir une lettre de candidature, leur curriculum vitae et le nom de trois personnes en référence à **Eugène Roventa, Directeur du département d'informatique, Collège universitaire Glendon, Université York, 2275 Avenue Bayview, Toronto (Ontario) M4N 3M6**. Date d'entrée en fonction: le 1er juillet 1999. Date limite de candidature : le 15 février 1999. L'Université York souscrit au principe d'équité en matière d'emploi, et notamment aux mesures d'action positive envers les femmes. Conformément aux exigences d'Immigration Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et résidents permanents.



L'**Institut canadien d'éducation des adultes**, organisme sans but lucratif visant à promouvoir le droit des adultes à l'éducation, est actif au plan de la recherche et de l'intervention dans le domaine de la formation continue et, plus spécifiquement, dans certaines sphères telles la formation reliée au travail et au développement social, l'éducation à la citoyenneté, la reconnaissance des acquis et des compétences, les nouvelles technologies de l'information et de la communication.

IL RECHERCHE DEUX CHARGÉ-E-S DE PROJET:

CHARGÉ-E DE PROJET (CONCOURS 01-99)

(remplacement d'un an sur un poste permanent à 5 jours/semaine avec possibilité de prolongation)

Exigences spécifiques

- maîtrise de la problématique de la formation continue;
Atout: connaissance du domaine des compétences et des acquis expérientiels

CHARGÉ-E DE PROJET (CONCOURS 02-99)

(poste permanent à 4 jours/semaine de février à mai 99 et possibilité de 5 jours/semaine par la suite)

Exigences spécifiques

- connaissance de la problématique de l'éducation non-formelle et de la formation continue

TÂCHES PRINCIPALES POUR LES DEUX POSTES

- concevoir, coordonner et évaluer des activités ou projets dans le cadre de la mise en oeuvre du programme de travail et des orientations stratégiques de l'ICEA;
- faire de la recherche-action et rédiger des documents;
- monter des dossiers d'analyse en vue d'interventions;
- animer et coordonner des comités de travail ou regroupements de partenaires de l'ICEA;
- participer au travail d'équipe et au travail de représentation et de promotion de l'Institut.

EXIGENCES COMMUNES POUR LES DEUX POSTES

- expérience en matière de recherche et d'intervention;
- habiletés au plan des communications écrites et orales;
- capacités d'établir de bonnes relations avec des organismes de base oeuvrant dans le domaine de l'éducation des adultes;
- esprit de synthèse et leadership;
- formation universitaire de 2e cycle, ou expérience équivalente;
- connaissance des réseaux communautaires, syndicaux et institutionnels.

CONDITIONS

- Salaire et avantages sociaux selon la convention collective.
- entrée en fonction prévue en février 1999.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 27 janvier 1999 à 17h00 au Comité de sélection ICEA 5225 rue Berri, bureau 300, Montréal (Qc) H2J 2S4 en spécifiant le numéro de concours.



Université d'Ottawa
University of Ottawa

La Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa
requiert les services
d'une professeure ou d'un professeur en
Didactique du français langue maternelle.

Il s'agit d'un poste conduisant à la permanence.
Préférence sera donnée aux candidates et aux candidats admissibles au rang de professeur adjoint.

Qualifications :

1. Doctorat en éducation ou l'équivalent
2. Spécialisation en didactique du français langue maternelle
3. Dossier actif de recherche dans le domaine spécifié
4. Expérience de l'enseignement élémentaire/secondaire
5. Connaissance passive de l'anglais comme condition de permanence ou comme condition de renouvellement de contrat.

Fonctions :

1. Enseignement en français aux programmes du B.Éd., M.Éd. et M.A./Ph.D.
2. Recherche en didactique du français langue maternelle
3. Supervision de thèses de M.A. et de Ph.D.
4. Supervision de la pratique à l'enseignement
5. Collaboration avec les partenaires du milieu scolaire
6. Participation aux activités universitaires.

Contexte de travail : La candidate ou le candidat choisi doit être disposé à oeuvrer dans le domaine de l'éducation en langue française en Ontario.

Salaire : Selon les titres, les qualités et l'expérience en conformité avec la convention collective.

Entrée en fonction : le 1er juillet 1999

Conformément aux stipulations de la loi canadienne sur l'immigration, ce poste est offert aux citoyens et aux résidents du Canada. L'Université d'Ottawa a une politique d'équité en matière d'emploi. Le poste sera comblé sous réserve des disponibilités budgétaires. Seul(e)s les candidat(e)s invité(e)s pour une entrevue recevront un accusé de réception.

Prière de faire parvenir votre demande d'emploi, votre curriculum vitae ainsi que le nom de trois personnes à des fins de référence, avant le **15 février 1999**, à :

Cécile Champagne-Muzar, vice-doyenne (programmes),
Faculté d'éducation, Université d'Ottawa,
145, rue Jean-Jacques Lussier,
Ottawa (Ontario) K1N 6N5.

veuillez inscrire ce numéro de référence sur votre demande d'emploi : 0199F5

LE DEVOIR

POLITIQUE

Santé Canada interdira la vente d'une hormone de croissance bovine

L'utilisation de l'hormone STbr, de la firme Monsanto, comporte des risques trop élevés pour la santé des vaches laitières, conclut Ottawa

Le gouvernement fédéral a mis un terme à la controverse entourant une hormone de croissance bovine développée par la compagnie américaine Monsanto et destinée à augmenter la production des vaches laitières. Ottawa estime que le médicament ne peut pas être vendu au Canada car il poserait trop de risques pour la santé des bêtes.

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Après des années de tiraillements internes, Santé Canada a fait savoir hier que le Canada n'approuvera pas la vente sur son territoire d'une hormone de croissance bovine destinée à accroître la production de lait chez les vaches.

La somatotropine bovine recombinante (STbr), que la compagnie Monsanto tentait de faire accepter au Canada depuis neuf ans, poserait trop de risques pour la santé des vaches laitières, a conclu Santé Canada à la lecture de rapports commandés à deux groupes d'experts indépendants, le premier, du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada, sur les risques pour la santé humaine, et le second, de l'Association canadienne des médecins vétérinaires, sur ceux pour la santé animale.

«Les conclusions du comité chargé d'étudier l'innocuité pour les animaux, ajoutées à notre propre évaluation, ont

montré clairement qu'il faut rejeter la demande d'approbation de l'usage de la STbr au Canada car le degré de risque pour la santé des vaches laitières est suffisamment élevé et inacceptable», a indiqué par voie de communiqué Joel Weiner, de la Direction générale de la protection de la santé.

Santé Canada avait indiqué en décembre qu'Ottawa prendrait sa décision l'été prochain mais M. Weiner a convenu hier que le gouvernement ne pouvait, avec tous les renseignements à sa disposition, justifier de retarder sa décision.

Cette annonce met aussi un terme à une controverse, de plus en plus publique, qui secouait le ministère. Des scientifiques, qui émettaient des réserves face à ce médicament vétérinaire, affirmaient avoir subi des pressions de leurs supérieurs pour l'approuver. Sanctions, griefs, témoignages devant un comité sénatorial, protestation de groupes de citoyens se sont succédés, ce qui a provoqué un débat sur le processus d'approbation des médicaments et conduit à la formation des deux groupes d'experts.

Les scientifiques du ministère jugeaient nécessaire d'effectuer plus de recherches sur la STbr, un médicament approuvé par les États-Unis en 1993 et qui augmentait de 10 à 15 % la production des vaches laitières. Les chercheurs craignaient, entre autres, que ce produit de la biotechnologie provoque davantage d'infections des mamelles, entraînant par ricochet une administration accrue d'antibiotiques.

Le rapport vétérinaire, fruit d'un réexamen de toute la littérature disponible, y compris celle remise par Monsanto à Santé Canada, a confirmé certaines de leurs in-

quiétudes. «Un certain nombre de préoccupations légitimes concernant le bien-être des animaux sont associées à l'administration de la STbr, notamment un risque accru de mammites cliniques et de claudication ainsi qu'une réduction de l'espérance de vie des vaches traitées», écrivent les six auteurs.

Ainsi, selon eux, l'usage de la STbr augmenterait de 25 % le risque d'inflammation des mamelles, aussi appelée mammites ou mastite. Il accroîtrait de 18 % les risques d'infertilité et de jusqu'à 50 % ceux de voir les animaux boiter. Ces dangers, ajoutés à l'effet négatif sur la forme physique générale des bêtes, hausseraient de 20 à 25 % la probabilité d'abattage prématuré.

Le groupe d'experts sur la santé humaine n'a, pour sa part, relevé «aucune raison plausible au plan biologique de s'inquiéter au sujet de la santé humaine». Sa seule réserve porte sur le faible risque de réactions allergiques, un sujet sur lequel les experts recommandent une étude plus approfondie.

Les aléas de la STbr ont soulevé de nombreuses questions sur l'approbation des médicaments vétérinaires au Canada, de nombreux groupes, y compris les regroupements d'agriculteurs, ont souhaité une procédure plus transparente. Monsanto Canada s'est plaint, pour sa part, de l'incertitude et de la longueur du processus actuel. Lors de sa comparution devant le comité sénatorial, son vice-président Ray Mowling a soutenu que cela «était déconcertant et de mauvais augure pour d'autres [compagnies] qui cherchent à faire approuver de nouvelles technologies». M. Mowling a refusé de réagir à la décision annoncée hier.

EN BREF

Téléphonistes de Bell: le Bloc en appelle au CRTC

Ottawa (PC) — Le Bloc québécois déposera dans les prochains jours une demande d'audiences publiques au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes afin d'examiner la situation des services d'assistance téléphonique chez Bell Canada. Le Bloc estime que la compagnie a rompu des engagements pris devant le CRTC en décidant que vendre ses services d'assistance-annuaire à une compagnie sous-traitante américaine. «Compte tenu des conditions dans lesquelles cela s'est fait, on est loin d'être assuré que la même qualité de services pourra être maintenue», a expliqué hier la députée bloquiste Francine Lalonde. L'annonce de Bell cette semaine a jeté dans l'inquiétude les 2400 téléphonistes de la compagnie, qui craignent de se voir confronter à des baisses de salaire et à des déménagements. Mme Lalonde croit que le CRTC a son mot à dire puisque l'organisme réglemente les services d'assistance-annuaire et en fixe les tarifs. La députée a également l'intention d'interpeller le ministre fédéral de l'Industrie, John Manley. «Lui qui se fait le défenseur de la nouvelle économie ne peut pas donner sa bénédiction à cette action de la compagnie Bell qui ne respecte pas ses employés», a-t-elle dit. Elle lui demande donc d'user de son pouvoir de directive pour ordonner au CRTC d'interdire la transaction.

Le PLQ en retraite fermée

Québec (PC) — Le caucus de trois jours des députés libéraux qui se tiendra la semaine prochaine à Pôhénégamook sera l'occasion pour le Parti libéral du Québec de relancer un débat d'idées, d'autant plus que durant la dernière campagne électorale les gens n'ont peut-être pas senti que nos politiques reflétaient vraiment nos convictions québécoises», a indiqué, hier, le chef libéral Jean Charest. «Le but de ce caucus de trois jours, c'est de mettre en place une stratégie pour les quatre prochaines années en développant un esprit de groupe», a-t-il par ailleurs déclaré lors d'une entrevue à la Presse canadienne. «Si on a choisi de tenir cette retraite fermée à la Base Santé Plein Air de Pôhénégamook [du 19 au 21 janvier], a-t-il précisé, c'est pour se retrouver entre nous le plus tôt possible dans ce mandat qu'on entreprend et pour se préparer un plan d'ensemble pour les quatre prochaines années.» Pour le chef libéral, ce caucus doit être l'occasion de mettre sur la table la totalité des préoccupations du PLQ et de sa base militante, ainsi que de tenir compte des choix et opinions exprimés par les électeurs lors du dernier scrutin. «Il faut refaire des débats d'idées, a-t-il indiqué, en se disant que les échanciers sont courts, que quatre ans ça passe très vite.»

Nouveau délai dans l'enquête de la CAI

Québec (PC) — Un nouveau délai va encore retarder la poursuite de l'enquête de la Commission d'accès à l'information (CAI) sur la fuite de renseignements personnels au ministère du Revenu. Un des avocats mandatés au dossier, M^r Yves Ouellet, vient en effet de demander un report des procédures dont la reprise, originellement prévue pour le 12 janvier, avait déjà été reportée une première fois au 16 février. M^r Ouellet est le procureur de deux membres du cabinet politique de l'ex-ministre Roger Bertrand, qui dirigeait le ministère du Revenu lorsque s'y est produite une fuite alléguée de documents personnels fiscaux. M^r Ouellet a expliqué hier que des engagements pris dans d'autres causes devant les tribunaux l'empêchaient de se présenter devant la Commission le 16 février. En conséquence, le président de la CAI, l'ex-journaliste Paul-André Comeau, a invité le procureur de l'enquête, M^r Marc Bergeron, à «engager avec les procureurs des participants [à l'enquête] des pourparlers» pour fixer une nouvelle date pour la reprise des travaux. C'est en décembre 1997 que la Commission a entrepris son enquête, après que le Journal de Montréal ait révélé que des renseignements confidentiels fiscaux touchant un député fédéral du Bloc québécois avaient circulé. Selon le Journal, ces renseignements, qui concernaient le député de Chambly à la Chambre des communes, Ghislain Lebel, auraient transité par le bureau du premier ministre du Québec, Lucien Bouchard.

Legault propose une réflexion sur les valeurs enseignées à l'école

Le ministre de l'Éducation estime que les jeunes doivent aussi apprendre à vivre en société

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — L'école québécoise doit faire la promotion de valeurs telles la discipline, la solidarité et la justice, estime le nouveau ministre de l'Éducation, François Legault.

A son avis, les jeunes doivent non seulement apprendre à affronter le marché du travail mais ils doivent aussi apprendre à vivre en société.

Le successeur de Pauline Marois profitera de la réforme de l'éducation pour jeter un regard critique sur l'enseignement religieux et moral à l'école où, fait-il comprendre, doit être faite la promotion des valeurs qu'il juge essentielles à la vie en société.

«Nous allons regarder tout l'enseignement des valeurs. Notre système d'éducation, par des programmes académiques, prépare les jeunes au marché de l'emploi mais il doit aussi les préparer à faire partie d'une société», a déclaré en point de presse le ministre Legault, alors qu'il visitait hier une école secondaire de Beauport, en banlieue de Québec.

«Il faut travailler sur les valeurs de justice, de solidarité, de travail et de discipline. On se rend compte que maintenant, chez les jeunes, il y a plus de problèmes d'adaptation sociale qu'il y en avait il y a quelques années», a ajouté M. Legault.

Le milieu de l'éducation sera bientôt invité à réfléchir à cette question, une réflexion à laquelle François Legault promet de participer.

La création de commissions scolaires linguistiques n'a pas totalement déconfectionnalisé les écoles. Les parents ont toujours le choix de voir leurs enfants recevoir un enseignement religieux (catholique ou protestant) ou moral.

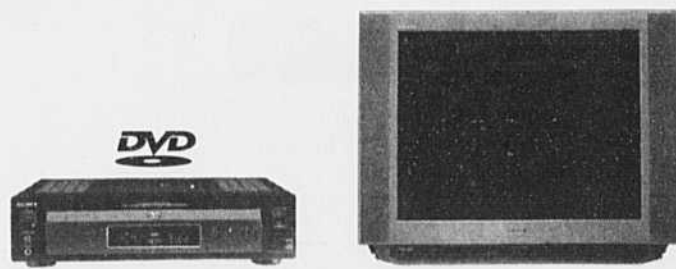
Mais des changements importants pourraient être apportés en 1999. La commission Proulx, qui s'est penchée sur la place que doit avoir (ou ne pas avoir) la religion à l'école, doit remettre son rapport au ministre Legault incessamment. Après des consultations publiques au printemps, ce dernier fera savoir comment se fera «l'enseignement des valeurs» au Québec au cours du prochain millénaire.

Outre l'enseignement religieux, le nouveau titulaire de l'Éducation entreprendra cette année la réforme des universités. François Legault en discutera avec les recteurs d'universités en février prochain. Un entretien qui surviendra quelques semaines avant le dépôt du prochain budget de Bernard Landry où on lira deux mots fort attendus: déficit zéro.

La réforme de l'éducation dépend de cet objectif mais le ministre Legault est optimiste: «Je vais m'assurer, dans les prochaines semaines, d'avoir les budgets disponibles pour l'implanter.»



Le nouveau ministre de l'Éducation, François Legault, a rencontré les élèves d'une école secondaire de Beauport, hier.



Même éteinte, elle vous allume!

La nouvelle télévision Wega de Sony a quelque chose que les autres n'ont pas. Si sa boîte vous allume, attendez qu'elle soit allumée pour la jurer. Avec le premier écran 100 % plat, son image est carrément belle et son look est à l'image de l'image. Même allumées, les autres télé ont l'air éteintes à côté d'elle.

WEGA
SONY

Écran 32" Trinitron XBR 100% plat. Image dans l'image. Ambiphonie SRS TruSurround™. Télécommande Jystick™ (TV, DVD, DSS, VCR compatible au câble). Système de son stéréo 30w. Centre A/V S-Link™.

KV-32XBR200
2599\$

Vidéodisque numérique. Décodage LSI MPEG2 exclusif à Sony. Recherche d'images SMCOTScan avec microprocesseur.

DV-PS7000
1199\$

FILLION
ÉLECTRONIQUE

• LES ACTUALITÉS •

LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET LE PATRIMOINE

L'Hôtel-Dieu fut jadis le cœur du Vieux-Montréal

L'institution actuelle est située au centre de l'ancienne ferme des Hospitalières, sur le mont Sainte-Famille

JEAN CHARTIER
LE DEVOIR

Les Religieuses hospitalières de Saint-Joseph ont construit l'Hôtel-Dieu du mont Sainte-Famille (une colline située au pied du mont Royal) en 1860, le quatrième Hôtel-Dieu de Montréal, sur une ferme de 150 arpents qu'elles avaient obtenue en don de la famille du notaire Bénigne Basset.

Cette ferme s'étendait alors de la rue Sherbrooke à la rue Bernard, sur une bande de terre qui allait de la rue Durocher à la rue Saint-Urbain, cette dernière étant la continuation de la rue où était sis l'Hôtel-Dieu du Vieux-Montréal.

En plein milieu de la ferme des religieuses, on allait tracer le boulevard Saint-Joseph, en l'honneur des sœurs, tandis que la rue Saint-Joseph du Vieux-Montréal changeait de nom pour devenir la rue Saint-Sulpice, pour mettre l'accent sur les seigneurs de Montréal, dans le voisinage du Vieux-Montréal que délaissaient les hospitalières.

L'archiviste des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, sœur Nicole Bussières, raconte qu'en quittant à regret le Vieux-Montréal en 1860, l'une des religieuses construisit de ses mains une petite chapelle au bout de la rue Sainte-Famille, avec les pierres qu'on transporta du vieil Hôtel-Dieu en démolition sur la rue Saint-Paul, où la cour des Pauvres avoisinait la salle des Pauvres de l'hôpital, au sud du cours Le Royer actuel.

«À l'époque, les gens fortunés se faisaient soigner à la maison», explique la directrice du musée de l'Hôtel-Dieu, sœur Thérèse Pailleur. Au début, près du fort de Ville-Marie, on avait choisi un terrain plus élevé, à 500 mètres, pour le premier bâtiment construit dans le Vieux-Montréal à l'extérieur du fort, et on peut dire que

cet emplacement de l'Hôtel-Dieu devint le cœur du Vieux-Montréal.

C'est à la suite des épidémies de choléra et de typhus, pendant la grande vague d'immigration des années 1830 et 1840 en provenance d'Irlande, que les religieuses songèrent à déménager le premier hôpital du Vieux-Montréal à la campagne, soit au nord du Vieux-Montréal, pour isoler les malades contagieux, dans le domaine actuel de l'avenue des Pins.

M^{re} Lartigue encourageait les Hospitalières à agir en ce sens, rappellent les sœurs. Il leur disait qu'il était préférable que la Congrégation Notre-Dame reste dans le Vieux-Montréal pour dispenser l'éducation et que celles-ci acquièrent le terrain des voisins pour agrandir leur maison-mère, la chapelle et les écoles.

L'abandon du Vieux-Montréal

Toutefois, les Sulpiciens n'étaient pas favorables à l'éloignement des hospitalières du cœur de la ville. L'historien Robert Lahaise a précisé au sujet de ce différend: «Les Sulpiciens font étudier par M^{re} Chénier le contrat par lequel ils avaient cédé aux Hospitalières le terrain de la rue Saint-Paul. Or ledit contrat stipulait justement que si jamais ce terrain changeait de destination, les donateurs pouvaient le reprendre sans dédommagement.»

Malgré l'opposition des Sulpiciens, la nécessité de porter la capacité de l'hôpital de 75 à 210 malades décida les Religieuses hospitalières. Dans un premier temps, elles avaient pensé à la ferme Saint-Augustin pour transporter l'Hôtel-Dieu dans le nouveau quartier ouvrier Saint-Henri, près du canal de Lachine.

La directrice du musée de l'Hôtel-Dieu, sœur Thérèse Pailleur, commémore le 325^e anniversaire de la mort de Jeanne Mance dans son musée en présentant des documents paraphés

au XVII^e siècle, des chartes royales et des lettres du XVII^e siècle, gardés en très bon état par les sœurs.

Une quarantaine de volumes ont été publiés sur l'Hôtel-Dieu de Montréal, et sur sa fondatrice, Jeanne Mance, qui n'est pas la fondatrice de la congrégation religieuse, insiste sœur Bussières. On les présente au magasin du musée de l'avenue des Pins. Sœur Meilleur tient les livres sur Jérôme Le Royer de la Dauversière, le financier de l'entreprise montréalaise, sur Laflèche, en France, ville d'origine des Hospitalières de Saint-Joseph, et sur les Fléchois qui vinrent avec Maisonneuve et Jeanne Mance.

La Congrégation des Hospitalières avait souligné le 300^e anniversaire de la mort de Jeanne Mance en publiant le premier journal rédigé par une religieuse de l'hôpital, Marie Morin, devenue religieuse hospitalière de Saint-Joseph à l'âge de 13 ans. Celle-ci raconte la vie au XVII^e siècle à l'Hôtel-Dieu du Vieux-Montréal.

Sœur Pailleur enseignait l'histoire de la profession à l'école d'infirmière de l'Hôtel-Dieu; elle a créé le Comité du musée de l'Hôtel-Dieu en 1983 et vu à la mise sur pied du musée.

L'escalier de Laflèche

Sœur Pailleur s'ingénia à obtenir le vieil escalier de chêne de l'Hôtel-Dieu de Laflèche, installé dès le début de ce premier Hôtel-Dieu des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, en 1636, la pièce maîtresse qui relie de façon symbolique l'institution d'Anjou à celle de l'avenue des Pins à Montréal.

Sœur Pailleur souligne que l'escalier avait été obtenu par le maire Drapeau en 1963 et qu'on l'avait transporté par bateau mais qu'il moisissait dans un entrepôt de la Ville de Montréal. Il fallut remplacer les vieilles planches de chêne brun d'Anjou par du chêne blond québécois, mais cet escalier marque à cause de cela l'assemblage de Laflèche à Montréal.

Au bout de la rue Sainte-Famille, la petite chapelle donne sur la cour carrée du monastère des religieuses, se colle à l'église. En 1861, à l'inauguration de l'orphelinat et de l'hôpital, les sœurs avaient l'entière propriété des rues Sainte-Famille et Jeanne-Mance jusqu'à la rue Sherbrooke, ainsi que la rue Basset. Un docteur de l'hôpital a donné récemment son nom à une autre rue, Léo Pariseau. Les hospitalières ceinturent le quartier jusqu'au «ghetto McGill».

Les religieuses avaient le dôme le plus haut de Montréal sur leur église, donnant une belle perspective à la rue Sainte-Famille. Par la suite, les hospitalières ont ouvert l'Hôtel-Dieu de Tracadie, celui de Madawaska, celui de Campbellton. Depuis peu, les hospitalières ont suivi le cheminement inverse et fermé des maisons à Burlington, à Port-Cartier et au Bénin.

Toutefois, elles entretiennent des relations avec la maison de Laflèche. Les Religieuses hospitalières de Saint-Joseph ont donc une histoire liée au tout début de Montréal. En juin 1659, les trois premières hospitalières embarquèrent avec Jeanne

Mance, partie faire du recrutement. Celle-ci était d'ailleurs arrivée dès 1642 avec Paul de Chomedey. Sans arrêt, depuis le premier dispensaire, l'Hôtel-Dieu a donc soigné les Montréalais depuis 1642.

Judith de Brésolles

La première supérieure de la communauté religieuse à Montréal, Judith Moreau de Brésolles, avait été cofondatrice de l'Hôtel-Dieu de Laval en France, le deuxième Hôtel-Dieu des Religieuses hospitalières de Saint-Joseph, après l'Hôtel-Dieu de Laflèche, racontent les religieuses de l'institution de l'avenue des Pins.

Elle arriva de La Rochelle avec Jeanne Mance, qui n'était pas une religieuse mais plutôt la fille d'un procureur au bailliage royal de Langres. Jeanne Mance avait été infirmière de soldats blessés et de pestiférés dans la confrérie du Saint-Sacrement à partir de 1635.

Les Religieuses hospitalières font la distinction entre Jeanne Mance, la fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal dès 1642 dans le fort de Ville-Marie, un dispensaire à l'origine, et Marie de la Ferre, la fondatrice des Filles hospitalières de Saint-Joseph à Laflèche en 1636, qui a donné son nom au pavillon à l'ouest de l'Hôtel-Dieu de Montréal, le monastère avec une allée dans un magnifique jardin.

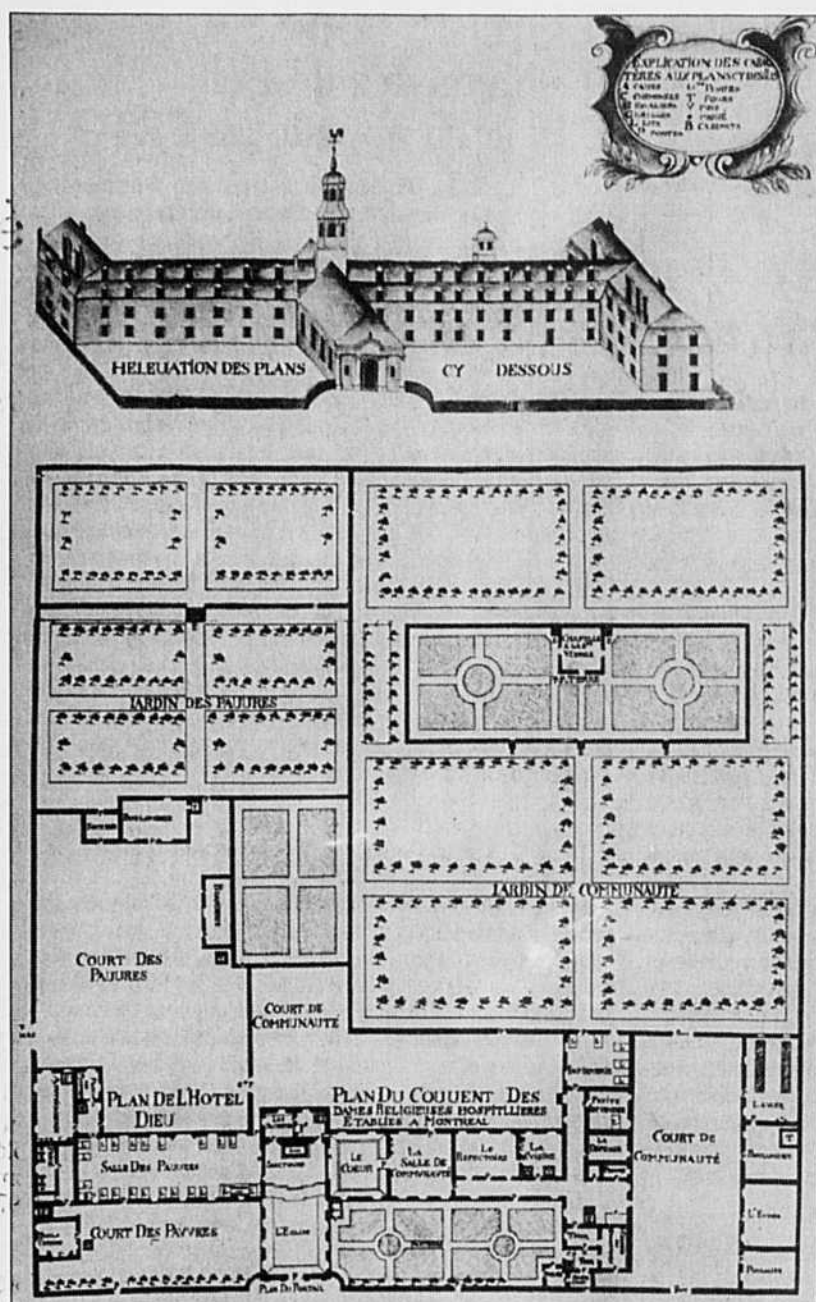
Sœur Pailleur dit que le musée présente l'histoire de la congrégation à partir des lettres patentes du roi de France, Louis XIV, de Jérôme Le Royer de la Dauversière, de Jeanne Mance et de Marie de la Ferre. L'historien Hervé Gagnon a travaillé à l'orientation du petit musée et aux textes.

Les sœurs voient avec appréhension la fermeture de l'urgence de leur Hôtel-Dieu, la fin d'une tradition qui a 357 ans, le seul hôpital français à l'ouest de la rue Saint-Laurent. Sœur Bussières dit, désemparée: «Partez-en. C'est terrible.»

Les sœurs appellent que la Maison-Dieu de Laflèche était délabrée lorsque Jérôme Le Royer de la Dauversière se proposa de construire un nouvel Hôtel-Dieu, ce qu'il réalisa dès 1634 et 1635. Puis, la congrégation religieuse fut fondée.

Jeanne-Mance créa ensuite l'Hôtel-Dieu primitif de Ville-Marie, un dispensaire dans le corps de logis dès 1642, puis les deux premiers édifices en 1645 et 1654. Un troisième suivit en 1689. La fondatrice avait réuni les fonds nécessaires auprès d'Angélique de Bullion, la nièce de Nicolas Brulart de Sillery, le chancelier de France de 1607 à 1624 et légataire d'une fortune, pour créer un Hôtel-Dieu des pauvres à Montréal.

Jeanne Mance se rendit également en France pour négocier la cession de la seigneurie de Montréal aux Sulpiciens en 1663. Sœur Pailleur parle aussi des incendies de 1695, de 1721 et de 1734 dans le Vieux-Montréal. Son musée les évoque. À chaque feu, on avait envisagé d'éloigner les malades du cœur de la ville, pour la campagne du mont Sainte-Famille.



Ce plan de l'Hôtel-Dieu du Vieux-Montréal a été dessiné par Gédéon de Catalogne en 1695. Il présente le jardin des Pauvres, la cour des Pauvres et la salle des Pauvres de l'Hôtel-Dieu, en descendant de la rue Notre-Dame à la rue Saint-Paul, à l'ouest de la rue Saint-Sulpice actuelle. À l'est, la chapelle, le couvent des religieuses et la cour de la communauté. Première construction hors du fort de Ville-Marie, l'Hôtel-Dieu a constitué le cœur du Vieux-Montréal de 1645 à 1860.

Téléphone: 985-3322

LES PETITES ANNONCES

Télécopieur: 985-3340

I • N • D • E • X

REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
100 • 150 Achat-vente-échange
160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
200 • 250 Achat-vente-échange
251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES
ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

NOUVEAU Rosemont, superbe triplex, 2 min. Gal. d'Anjou, boiseries, foyer, r. de c. disp. à l'acheteur + revenus de 1.300\$/mois. Pas d'agents. 285.000\$. 253-8615.

103

CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS

MONASTÈRE BON PASTEUR. Maison historique, centre-ville, 2 étages, 7 pièces, foyer, parc et stat. int. 287-3559.

PLATEAU, condo, 3e, avec cachet, façade en pierre, 3 c.c., rénové, ensolleillé. 129.000\$. 521-9761.

125

HORS-FRONTIÈRES, À VENDRE

PARIS. Nation, Xlle, 3 pcs + cuis + s. de b., 44 m.c., 5e sans asc., clair, vue nord/sud dégagée, int. et ext. restaurés. Prés ts services, métro, RER. 270-4954.

160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

BOUL. ST-JOSEPH(PAPINEAU)
4 1/2, chauffe, poêle/trigo. Frais point. Libre. 525\$. 525-1042.

DISCRIMINATION INTERDITE

«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

OUTREMONT, haut duplex clair 8 1/2, cachet, 4 c.c., 2 s. de b., foyer, garage, 1.600\$ chauffé. Fév. 276-9699.

PLATEAU, 4 1/2, calme, bois-franc, entr. lav./séch., 2e. Libre. 500\$. 272-0672 (17h-21h).

LES PETITES ANNONCES

DU LUNDI AU VENDREDI

DE 8H30 À 17H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3322

Télécopieur: 985-3340

Conditions de paiement: cartes de crédit



160

APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER

SOUS-LOC., 1 AN
Libre le mars, magnifique app. meublé. Très grand et ensolleillé, 2 c.c., près de McGill et Centre-Ville. 288-4726.

VERDUN, vue sur fleuve, haut duplex, 6 1/2, cuisine rénovée, 3 c.c. fermées, planchers bois franc, boiseries chêne. 725\$ mm. 769-4001.

161

SOUS-LOCATION

OUTREMONT. Très beau 4 1/2, grand éclairé, meublé, litene, vaiss., stat., cour, terr. 2.000\$/mois tt incl. Dis. fév. à juin. Idéal pour mandat temp. 599-7144.

170

HORS-FRONTIÈRES À LOUER

«PARIS» Xlle, très proche centre, 2 1/2, équipé, confortable, chaleureux, semaine et plus. TEL: (514)352-1059.

«PARIS» Xlle, très proche centre, 2 1/2, équipé, confortable, chaleureux, semaine et plus. TEL: (514)352-1059.

«PARIS» Xlle, très proche centre, 2 1/2, équipé, confortable, chaleureux, semaine et plus. TEL: (514)352-1059.

«PARIS» Xlle, très proche centre, 2 1/2, équipé, confortable, chaleureux, semaine et plus. TEL: (514)352-1059.

«PARIS» Xlle, très proche centre, 2 1/2, équipé, confortable, chaleureux, semaine et plus. TEL: (514)352-1059.

«PARIS» Xlle, très proche centre, 2 1/2, équipé, confortable, chaleureux, semaine et plus. TEL: (514)352-1059.

«PARIS» Xlle, très proche centre, 2 1/2, équipé, confortable, chaleureux, semaine et plus. TEL: (514)352-1059.

«PARIS» Xlle, très proche centre, 2 1/2, équipé, confortable, chaleureux, semaine et plus. TEL: (514)352-1059.

«PARIS» Xlle, très proche centre, 2 1/2, équipé, confortable, chaleureux, semaine et plus. TEL: (514)352-1059.

«PARIS» Xlle, très proche centre, 2 1/2, équipé, confortable, chaleureux, semaine et plus. TEL: (514)352-1059.

170

HORS-FRONTIÈRES À LOUER

XVe, superbe appart., 3 1/2, meublé ancien, 1. équipé, pour 2-4 pers., parc. Dis. sem./mois. (450)968-0262.

«PARIS» 2 1/2, 4 1/2, Xlle et Issy. Prés métro et RER. 735-6623.

LONDRES(Centre), 2 c.c., salon, cuisine, meublé, 13 au 27 février. 500 livres. Réf. (514)488-8473.

PARIS-Bastille, studio équipé, tr. lumineux, vue sur Genie-Bastille, toits, cel Paris. 6.000\$/mois. 847-5297.

Paris XVème, coin Lecourbe et Convention. 2-3 pièces rénové, tout équipé, semaine ou mois. Immeuble Art Déco, rue très calme. (450) 465-9589.

176

CHALET À LOUER

ST-COME. Magnifique chalet bord du Lac Clair, 3 c.c., foyer, vue panoramique. Sem. ou mois. 883-3535.

251

BUREAUX À LOUER

VIEUX-MONTRÉAL, charmant air, ascenseur, métro Square Victoria, parking, 800 p.c. à 2.000 p.c. 849-5411 ou William 731-9490; 430 Ste-Hélène.

301

OEUVRES D'ART

ACHETONS TABLEAUX ORIGINAUX de N. Hudson, M.-A. Fortin, A. Rousseau, Suzor-Coté, L. Ayotte et autres peintres renommés. (450)466-8920.

307

LIVRES / DISQUES

111 A BEAU ET BON PRIX ACHAT LIVRES DOMICILE 274-4659

111 A BEAU PRIX. ACHAT LIVRES Mit et province. - (514)816-6159.

ACHETONS LIVRES-SERVICE A DOMICILE. 387-8544.

318

MOBILIER DE BUREAU ET ACC.

LIQUIDATION + de 300 bureaux, chaises, filières, neufs/usagés. 685-4051.

Les Aménagements F.B. Inc.

450

EMPLOIS DIVERS

HOMME DE COMPAGNIE offre ses services: sorties, repas, lecture. Références. (514)842-5523.

450

EMPLOIS DIVERS

URGENT cherche JF au pair pour travailler en Angleterre (Kent) à partir de mi-février, passeport européen requis, francophone, expérience, 989-9642(jour) 937-6011 #2337(sor).

530

COURS

ANGLAIS INTENSIF. Maîtrise McGill. 1990, privé, semi-privé. 849-5484.

ATELIER D'ÉCRITURE, avec Sylvie Massicotte, auteure. Info: (514)522-1429.

542

MASSOTHÉRAPIE

EUROPÉEN, ORIENTAL, SAUNA Repus. 3 Cornwall, V.M.R. 738-7917.

546

CARTOMANCIE, ASTROLOGIE

SADOU, médium à clairvoyant africain. Satisfaction garantie, résultats rapides. 342-3763.

575

DÉMÉNAGEMENTS

ARTISAN - DÉMÉNAGEUR Courtois, ponctuel, attentionné VINCENT SCALLON, 946-9553.

GILLES JODOIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité: Appareils électriques. Assurance complète. 253-4374.

695

AUTOMOBILES

EAGLE Talon 96, 42.000km, noire, man. Pneus neufs. Bal. de garantie 16.999\$. 369-3106. 895-8068(ceil).

VOLVO S 70, 1998, différentes couleurs, intérieur cuir, garantie Volvo. Impeccable. Auto G.G. (450)358-8155.

DÉCÈS

STE-MARIE, JEAN-PAUL

Monsieur Jean-Paul Ste-Marie est décédé le 22 décembre 1998. Il a eu un service privé à la chapelle Sacré-Cœur de l'église Notre-Dame, le 9 janvier. Il était âgé de 77 ans.

Il laisse dans le deuil sa femme Denise Henry, ses fils: Claude, Gilles et Lili Ste-Marie, et son fils Michel Labelle, plusieurs petits-enfants, sa sœur Blanche Craig et son beau-frère François Craig ainsi que plusieurs neveux et nièces.

À la demande du défunt, le service a été privé. Aucune visite n'a eu lieu.

Donner, c'est leur redonner espoir.

Association Canadienne de la Dystrophie Musculaire

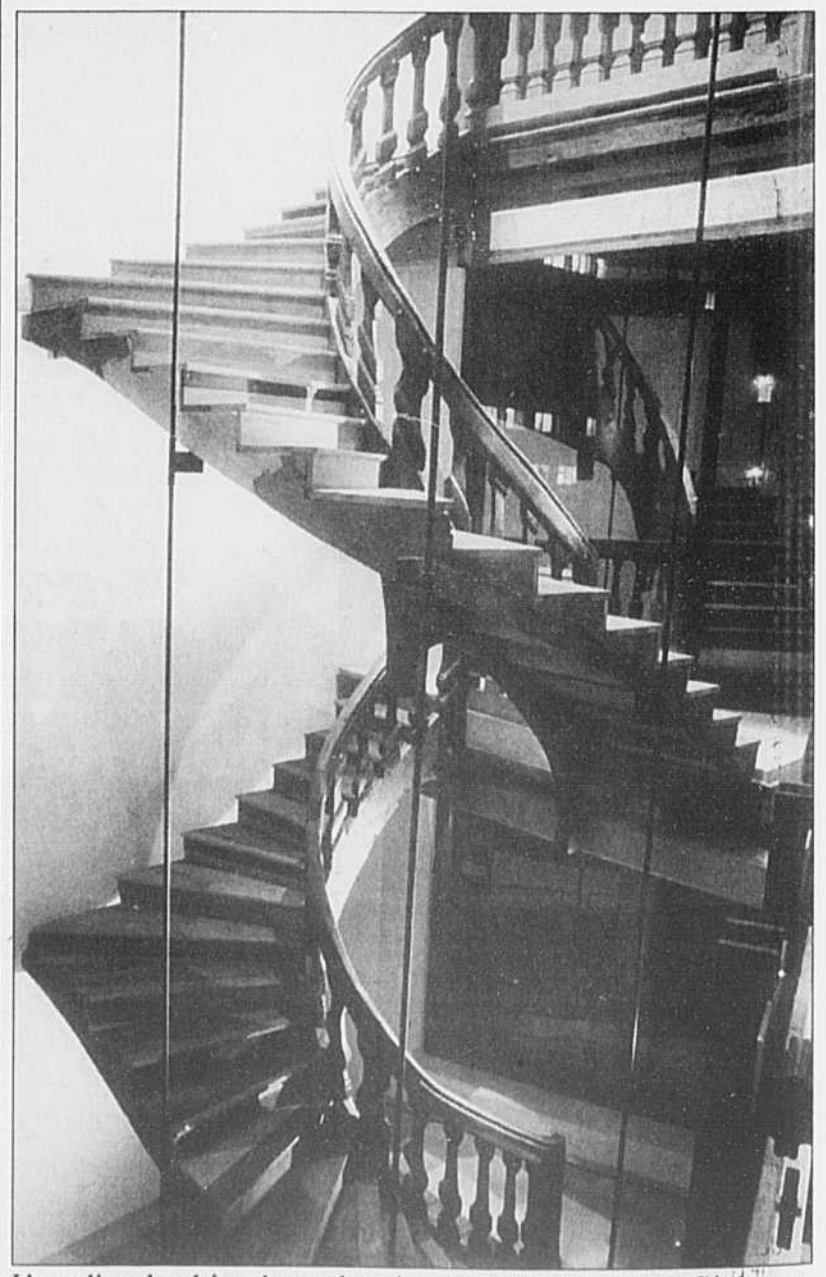
1425, René-Lévesque Ouest, bureau 506, Montréal (Québec) H3G 1T7 Tél.: 1 800 567-ACDM

BOWER, MALCOLM BRUCE,

musicien de l'O.S.M.

Après une longue maladie, Bruce s'est éteint paisiblement dans les bras de son compagnon Michel Hache, le 12 janvier à 16 h. Il était entouré de ses meilleurs ami(e)s: Lindsay Meagher, Augusta LaPaix, Louise Gratton, Sara Pistolesi, Jean Jules Poirier et André Duval. Il laisse dans le deuil sa mère Jane Bower, sa sœur Ella Jane Jones (Barry), ses nièces: Shelly et Natalie ainsi que son neveu Keelan. Il restera dans nos cœurs pour toujours.

Un service aura lieu au Complexe funéraire Mont-Royal, 1297, ch. de la Forêt, Outremont, 279-7358, le vendredi 15 janvier, à 15 h. Le concert de l'O.S.M. du mardi 19 janvier sera dédié à la mémoire de Bruce Bower. Au lieu de fleurs, s.v.p. faire parvenir vos dons à la clinique de S.I.D.A., de l'Hôpital thoracique de Montréal.



L'escalier de chêne brun donné par l'Hôtel-Dieu de Laflèche, en France, a été installé à l'entrée du musée de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Cette pièce exceptionnelle a été restaurée avec du chêne blond de la région de Montréal, ce qui réunit symboliquement les Hospitalières de Montréal à celles de l'Anjou et du Maine, aime à dire Sœur Pailleur, la directrice du musée.

Propriétaires!

Logement à louer?
Propriété à vendre?

975\$*

*3 lignes, 3³⁸ par ligne supplémentaire.
Samedi seulement: 20% de plus.

Heure de tombée: 14h30 tous les jours

985-3322

Communiquez avec un conseiller publicitaire dès maintenant

Différents forfaits disponibles.

LE DEVOIR



LE DEVOIR

ÉCONOMIE

EN BREF

La Caisse de dépôt crée un fonds

(PC) — Les PME qui veulent s'implanter à l'étranger auront accès à un nouvel outil, un fonds de capital de risque de 25 millions, mis sur pied par la Caisse de dépôt et placement du Québec: Accès Capital International. La Caisse de dépôt et placement comptait déjà quelques outils pour appuyer les entreprises québécoises dans leurs projets à l'étranger. InfraDev International, une société créée en novembre 1996 avec des partenaires comme la Banque Royale et Hydro-Québec, répond aux besoins de financement et de montage financier de projets d'infrastructures. En mai dernier, la Caisse de dépôt et Téléystème ont mis sur pied le Groupe Expordev pour répondre aux besoins des entreprises, surtout des PME, en matière d'exportation. En septembre dernier, la Caisse de dépôt et le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (FTQ) ont créé le Fonds Cadim-FSTQ nouveaux marchés afin de financer des projets immobiliers et des projets dans le domaine de la construction. Accès Capital International vient compléter ces différents programmes.

Intrawest en Ontario

(Le Devoir) — Intrawest a conclu un accord portant sur l'acquisition d'une participation de 50 % dans Blue Mountain Resorts, propriétaire et exploitant du plus grand centre de villégiature en montagne de l'Ontario. Dans une transaction distincte, Intrawest se portera également acquéreur de tous les terrains aménagés situés au pied du centre de villégiature. «Intrawest prévoit aménager un village quatre saisons semblable à ce que peut offrir le village que possède Intrawest à Tremblant», peut-on lire dans le communiqué. Situé à moins de deux heures de route de Toronto, Blue Mountain a reçu en moyenne environ 380 000 skieurs par an au cours des trois dernières années. Les plans préliminaires d'aménagement du village prévoient environ 1000 unités de condo-hôtel, 200 maisons en rangée et 100 000 pi² de surfaces commerciales.

BCI acquiert deux entreprises vénézuéliennes

(AFP) — Bell Canada International a annoncé hier qu'elle avait acquis une participation de 51 % dans deux entreprises vénézuéliennes de technologie sans fil à large bande. BCI, filiale du principal groupe canadien de télécommunications Bell Canada, a précisé dans un communiqué qu'elle fera appel à la technologie des systèmes de distribution multipoint locaux (SDML) pour développer le réseau de ces deux entreprises. Cette technologie permet, selon la compagnie, un déploiement plus rapide qu'un réseau câblé. «Il s'agit du premier investissement de BCI dans la technologie sans fil à grande capacité», a déclaré Derek Burney, président de BCI. Nous pourrions ainsi en évaluer le potentiel commercial et nous en servir comme tremplin pour établir notre leadership dans l'exploitation de réseaux SDML ailleurs dans le monde.

États-Unis: l'inflation est au plus bas

Washington (AP) — La hausse des prix à la consommation a atteint 1,6 % aux États-Unis l'an dernier, soit le meilleur résultat depuis 1986. Selon les statistiques publiées hier par le département du Travail, l'indice des prix à la consommation n'a progressé que de 0,1 % en décembre. La baisse des prix du pétrole a largement contribué au bon résultat de l'inflation en 1998, qui vient après une hausse des prix limitée à 1,7 % en 1997. L'absence de tension inflationniste aux États-Unis a permis à la Réserve fédérale de baisser à trois reprises ses taux d'intérêt à l'automne 1998 et d'éviter ainsi la propagation de la crise asiatique.

Marconi: Ducros monte en grade

(Le Devoir) — Marconi Canada a annoncé la nomination de Pierre Ducros au poste de président du conseil d'administration de la société. M. Ducros est cofondateur et a été président du conseil, président et chef de la direction du Groupe DMR, l'une des plus importantes entreprises canadiennes de services de technologie de l'information. Il a également été vice-président du conseil du groupe de travail sur l'avenir du secteur des services financiers canadien. M. Ducros remplace William Turner Jr., qui s'est retiré du conseil d'administration. Il était président du conseil de Marconi Canada depuis février 1992.

Le dollar canadien perd 21 centimes

La Bourse brésilienne continue de secouer les marchés

PRESSE CANADIENNE
ET AGENCE FRANCE-PRESSE

Toronto — La plus importante Bourse de l'Amérique latine a encore subi de lourdes pertes, hier, angoissant davantage les investisseurs canadiens et américains et malmenant encore une fois le dollar.

L'activité à la Bourse de São Paulo s'est une nouvelle fois arrêtée hier lorsque l'indice a encore chuté de 10 %, une journée seulement après que la démission du président de la Banque centrale, Gustavo Franco, eut provoqué la panique face à la devise brésilienne. La journée d'hier a été marquée par une autre démission à la Banque centrale brésilienne.

Le dollar canadien, qui avait plongé de 1,5 ¢ américain au tout début de la crise, a clôturé à 65,45 ¢ US hier, une baisse de 21 centimes. Mais les marchés boursiers canadiens n'ont somme toute pas trop souffert de la tempête brésilienne. L'indice de la Bourse de Montréal a connu une légère baisse de 25,74 points pour s'arrêter à 3406,82, tandis qu'à Toronto, l'indice TSE 300 a perdu 38,52 points, terminant la journée à 6593,53.

L'impact, plus important, sur le parquet de la Bourse de New York n'a toutefois surpris personne: l'indice Dow Jones a glissé de plus de 250 points en après-midi, bouclant la journée à 9120,93, en baisse de 228,63 points, ou de 2,5 %. «Ceci a davantage brouillé les perspectives pour l'économie mondiale», a affirmé David Rosenberg, économiste chez Nesbitt Burns.

Ce dernier estime que si New York a été plus durement frappée que Toronto, c'est parce que plusieurs multinationales américaines sont actives au Brésil, le 11e plus grand consommateur de biens exportés par les États-Unis. Ce pays constitue également le



Les grands journaux du Brésil n'en avaient que pour la crise, hier.

marché émergent le plus intéressant aux yeux des investisseurs bancaires américains. «C'est un avertissement à tous ceux qui pensaient que les risques d'investissements internationaux s'étaient évaporés en raison du regain de vigueur de plusieurs marchés asiatiques au cours des six derniers mois», a dit M. Rosenberg.

Alerte du côté des métaux

L'impact principal au Canada pourrait se traduire par une baisse du prix des métaux vils, comme le cuivre, produits massivement en Amérique latine. Le Brésil pourrait être tenté d'exporter follement pour éviter une récession, inondant le marché de matières premières et ainsi réduisant la valeur de ces ressources.

Mais les investisseurs ne s'inquiètent pas tant du Brésil — qui ne consomme que 2 % de ce qu'exportent les États-Unis — que de l'hypothèse voulant que la crise pourrait s'étendre à toute l'Amérique latine, qui compte pour 20 % des exportations américaines. La grande peur, c'est que la panique atteigne le Mexique, l'un des grands partenaires commerciaux des États-Unis.

Les plus pessimistes voient déjà dans la crise de la devise brésilienne une répétition de celle du Sud-Est asiatique, qui s'est mise à infecter chacun des marchés prometteurs il y a 18 mois.

La crise ayant provoqué une dévaluation de 8 % de la devise brésilienne, analystes et investisseurs s'attendent à ce que le pays la dévalue d'un autre 15 ou 20 %, a affirmé l'analyste en devises Rob Palombi, de Standard and Poor's MMS.

La démission de M. Franco ne surprend pas au meilleur moment: les investisseurs ont retiré près de 40 milliards \$ US du pays depuis juillet dernier et les réserves sont tombées à 35 milliards \$ US. Le Fonds monétaire international a proposé d'aider le Brésil en novembre dernier, à condition qu'il assainisse ses finances publiques, alourdies par un déficit budgétaire de 65 milliards \$ US.

Inférieurs aux prévisions

Enfin, le nouvel accès de faiblesse de Wall Street reflète également des résultats inférieurs aux prévisions de sociétés américaines, et l'ouverture du procès du président Bill Clinton devant le Sénat a à nouveau pesé sur la première place financière du monde.

Depuis le début de la semaine, le Dow Jones a perdu plus de 520 points, soit 5,4 %.

Les places européennes ont, pour leur part, retrouvé leurs esprits hier, même si elles manifestaient encore des signes de nervosité après la dévaluation de la veille du réal brésilien, jugée par des experts insuffisante pour remettre sur pied l'économie brésilienne.

De nombreuses places européennes ont fini sur une note positive: Bruxelles a pris 1,4 %, Amsterdam 1,3 %, Paris 1 %. Des marchés ont encore cédé du terrain, mais ces pertes n'avaient rien de comparables avec les dégringolades de la veille, qui suivait la dévaluation de 7,6 % du réal brésilien.

Les milieux financiers et industriels cherchaient toujours, hier, à évaluer l'impact de la crise sur les économies occidentales et les profits des entreprises. Ils s'interrogeaient également sur les risques d'extension de cette crise sur les autres pays d'Amérique latine si le Brésil était amené à effectuer une dévaluation supplémentaire. Auquel cas l'économie américaine et le dollar seraient sérieusement affectés, estiment les experts financiers.

Le salaire des dirigeants de la Banque Royale a glissé en 1998

Le président, John Cleghorn, a eu un bonus de 625 000 \$ loin du 1,6 million de l'an dernier

PRESSE CANADIENNE

Toronto — La crise financière de 1998 a beau s'être quelque peu estompée, les cadres supérieurs de la Banque Royale en ressentent encore les contrecoups... dans leur portefeuille.

Le président de la Banque Royale, John Cleghorn, a reçu un bonus de fin d'année de 625 000 \$ pour 1998, en regard de l'énorme 1,6 million qu'il avait empoché l'année précédente, selon un feuillet d'information rédigé pour la prochaine assemblée annuelle. Compte tenu de son salaire de base de 916 667 \$, M. Cleghorn aura encaissé 1,6 million en 1998, une baisse considérable par rapport à 1997, lorsqu'il avait récolté 3,2 millions.

Pour sa part, le président de la RBC Dominion Securities, Anthony Fell, devra se contenter d'un supplément de 2,5 millions pour 1998, comparativement à six millions pour 1997.

Partout pareil

Il ne s'agit pas de cas isolés. Le président de la Banque de Montréal, Matthew Barrett, a vu son bonus de 1998 fondre de 28 % par rapport à l'année précédente, tandis que son homologue de la CIBC a carrément refusé le sien en raison du piètre rendement de son institution.

Le programme d'initiative à la performance qu'a mis sur pied la Banque Royale se calcule en fonction du taux de rendement des capitaux propres, une mesure commune dans le monde des banques.

Hydro-Québec International et le Fonds de solidarité

Percée québécoise sur le marché australien de l'énergie

Le projet d'interconnexion nécessite un investissement de 100 millions

CLAUDE TURCOTTE
LE DEVOIR

Hydro-Québec International et le Fonds de solidarité de la FTQ deviennent partenaires de la compagnie australienne NorthPower dans la réalisation d'un projet d'interconnexion de 180 MW, ce qui requiert un investissement total de 100 millions. Il s'agit d'une percée sur le marché australien, dont les firmes québécoises entendent profiter dans un environnement de plus en plus déréglé à travers le monde, y compris les États-Unis.

HQI contribuera à hauteur de 33,3 % dans cet investissement, alors que l'apport du Fonds de solidarité sera de 16,67 %, ce qui donnera une participation québécoise de 50 %; NorthPower investira les 50 millions restants. TransÉnergie U.S., une filiale d'Hydro-Québec, fournira l'expertise technique durant la construction et l'exploitation de ce réseau d'interconnexion à 80 kV de 65 kilomètres de câbles enfouis à courant continu. On retrouvera à chaque extrémité des convertisseurs à courant alternatif et à courant continu.

HQI et NorthPower commercialiseront leur propre capacité de transport, soit 90 MW chacune. Cette ligne d'interconnexion permettra de relier les réseaux électriques de deux grands États de l'Australie, le Queensland et la Nouvelle-Galles-du-Sud. Il y a entre ces deux territoires des écarts de prix substantiels, de telle sorte qu'une vingtaine de producteurs de la Nouvelle-Galles-du-Sud pourront vendre leur électricité à profit dans l'État voisin grâce à cette nouvelle ligne.

Encan en mars

La mise en marche de cette nouvelle capacité de transmission se fera par voie d'encan en mars prochain. HQI et son partenaire australien offriront leur ligne aux producteurs qui voudront payer le prix le plus intéressant. C'est une nouvelle façon de faire qui se pratique dans un marché déréglementé. L'Australie offre donc à cet égard une belle occasion de développer une nouvelle expertise qui pourra servir ailleurs, explique Michel Clair, président de HQI.

La rentabilité du projet est assurée pour les dix premières années, mais

le contrat d'exploitation pourrait s'étendre sur une période de 99 ans. HQI a pour norme de n'investir que dans des projets dont le rendement est d'au moins 12 %. Celui de l'Australie rapportera davantage, soutiennent les investisseurs québécois.

Pour le Québec, ce projet représente des retombées de deux millions pendant la construction qui durera un an; par la suite, les retombées seront de trois millions par année. Le taux de rendement sera tel que les investisseurs auraient complètement récupéré leur mise de fonds en dix ans.

D'autres projets en vue

HQI et son partenaire québécois, le Fonds de solidarité, espèrent que cette percée en Australie sera suivie d'autres projets dans ce grand pays où il y a six États et deux territoires qui ont compétence en matière d'énergie. Il s'agit d'un terrain fertile pour développer une expertise importante dans un environnement déréglementé et prospère.

TransÉnergie U.S., qui a d'ailleurs eu l'idée de ce projet en Australie, mène présentement une étude de faisabilité au coût de deux millions pour un projet encore plus important aux États-Unis. Il s'agit d'un projet qui nécessiterait des investissements de 200 millions pour la construction et l'installation d'un câble reliant l'État du Connecticut à Long Island, dont l'électricité provient présentement de sa production locale ou par ce qui est transmis de Manhattan au coût le plus élevé des États-Unis.

HQI détient une option pour réaliser ce projet et devenir propriétaire du câble. M. Clair précise que la décision d'exercer cette option ne sera pas prise avant un an. Il est évident cependant que le projet en voie de réalisation en Australie fournira des données fort pertinentes, tant sur le plan technologique que sur celui de la mise en marché, pour aider à mieux analyser le projet de Long Island et tous les autres qui pourraient surgir à travers le monde. M. Clair rappelle qu'il y a une forte concurrence pour la construction de stations thermiques et qu'Hydro-Québec, avec son très grand réseau de distribution au Québec, est très bien placée pour vendre son savoir-faire en matière d'interconnexion.

Carrières

& Professions

Soyez aux aguets.

À compter du 30 janvier, les carrières et professions seront publiées les samedis et les mercredis dans *Le Devoir*.

Qui sait, votre avenir en dépend peut-être ?

ANNONCEURS : Dénichez la perle rare en annonçant vos offres d'emploi dans **LE DEVOIR**. Publiées les samedis et mercredis, deux publications, un seul prix.

Délai de réservation : 14 heures, la journée précédant la publication.

Renseignements : Christiane Legault, (514) 985-3316

LES CANDIDATS(ES) DE QUALITÉ LISENT **LE DEVOIR**.

ÉCONOMIE

EN BREF

CGI et IBM s'entendent

(Le Devoir) — CGI a signé une entente avec IBM Canada qui lui permettra d'offrir à sa clientèle des solutions performantes ainsi qu'un accès à une vaste gamme de produits logiciels stratégiques d'IBM. L'entreprise de services-conseils CGI pourra aussi rationaliser les coûts associés à ses services d'impartition et accroître sa compétitivité. « Cette entente de cinq ans fournit à CGI des conditions intéressantes sur les logiciels IBM et a une valeur estimative de 125 millions », retrouve-t-on dans le communiqué. L'entente porte sur le portefeuille de logiciels stratégiques d'IBM tournant sur diverses plateformes. Elle permettra également à IBM d'assister CGI dans le développement de nouvelles applications et offres logicielles que CGI pourra proposer à ses clients.

La revente domiciliaire a été moins vigoureuse

Ottawa (PC) — La revente domiciliaire a diminué l'an dernier de 4,6 % comparativement à 1997. L'Association immobilière canadienne a fait savoir hier que moins de 219 000 maisons ont été vendues en 1998, en baisse par rapport au nombre record de 229 000 propriétés qui avaient été vendues l'année précédente. Le nombre de maisons inscrites pour la vente a diminué de la même façon. Le prix moyen des maisons a également baissé de 1,1 % pour se situer à un peu moins de 163 000 \$. Malgré cette baisse annuelle, les ventes domiciliaires ont augmenté de 1 % de novembre à décembre. Le président-directeur général de l'association, Pierre Beauchamp, précise que le marché domiciliaire est encore vigoureux et prévoit que les ventes de maisons pourraient être plus régulières en début d'année, compte tenu des gains récents réalisés au chapitre de l'emploi. « La croissance économique pourrait s'essouffler un peu en 1999 en raison du ralentissement de l'économie américaine, et l'emploi pourrait en être légèrement affecté, dit-il. Mais comme les taux d'intérêt sont peu élevés, les achats de premières maisons ne seront que très légèrement inférieurs aux niveaux de 1998, aussi longtemps que les consommateurs ne perdront pas confiance. »

Centre de recherche en aérospatiale

Manley affirme que Montréal ferait un bon site

MARIE TISON
PRESSE CANADIENNE

Le ministre fédéral de l'Industrie, John Manley, croit que Montréal constituerait un bon site pour un centre de recherche en aérospatiale.

« Avec l'industrie qui est ici, c'est un argument, c'est un bon endroit », a déclaré le ministre Manley hier, après avoir prononcé un discours devant la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Le Centre national de recherche du Canada a exprimé son désir de créer un centre de recherche en aérospatiale, mais aucun budget n'a encore été dégagé pour réaliser ce projet. « Je crois que c'est une bonne idée », a commenté M. Manley. Je suis en faveur, en principe, si on a l'argent. »

Le président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, David McAusland, a abordé cette question lorsqu'il a présenté le ministre Manley à son auditoire. « Nous croyons que cette implantation est souhaitable et urgente », a déclaré M. McAusland. Un institut de recherche en aérospatiale devrait logiquement se trouver ici, où l'on retrouve maintenant l'un des foyers de compétences les plus diversifiées et les plus exceptionnelles au monde. »

M. Manley n'a pas voulu prendre position catégoriquement en faveur de Montréal. Il a cependant admis qu'il y aurait de la place au siège de l'Agence spatiale canadienne, à Saint-Hubert, pour un centre de recherche en aérospatiale.

Accessible aux PME

M. McAusland a également demandé au gouvernement fédéral d'augmenter ses investissements dans le domaine de l'aérospatiale. Il a notamment souhaité la mise en place d'un programme d'investissements accessible aux PME dans ce domaine. « Ces investissements seront profitables à

tous les Canadiens et ils seront rapidement remboursés à même les redevances provenant des ventes d'aéronefs, de moteurs, de simulateurs et de systèmes », a-t-il déclaré.

Le ministre Manley a affirmé aux journalistes qu'il aimerait lui aussi voir plus d'investissements dans le secteur aéronautique. « Il y a plusieurs projets de grande qualité que nous pourrions appuyer, mais cela entre en compétition avec d'autres demandes reçues par le gouvernement, a-t-il indiqué. Nous verrons quelles seront les priorités choisies dans le budget. »

M. Manley s'est montré moins favorable à une participation fédérale dans le financement du Palais des congrès de Montréal, une autre demande présentée par M. McAusland. « Il n'y a pas de programme pour cela », a-t-il déclaré. Une des raisons pour lesquelles nous étions cassés il y a cinq ans, et que nous ne le sommes plus, c'est que nous avons cessé d'écrire des chèques à chaque fois que quelqu'un lève la main pour dire qu'il veut de l'argent. »

Le ministre fédéral a profité de son passage dans la région montréalaise pour visiter l'usine de General Motors à Boisbriand. Il entend se rendre à Detroit au cours des prochains mois pour rencontrer les dirigeants de GM et plaider la cause de Boisbriand. « Je suis assez optimiste parce que, si nous pouvons avoir une décision rendue sur une base économique, les faits sont en faveur de Boisbriand. Le personnel a beaucoup d'expérience, il est très productif, la performance en matière de sécurité est très bonne, et les fournisseurs québécois sont bons. »

GM mettra fin à la production de la Firebird et de la Camaro en 2002. Pour survivre, Boisbriand devra obtenir de nouveaux modèles de voiture. « Ça prend deux ans entre le design d'une voiture et sa mise en production », a déclaré le ministre Manley. Nous sommes au début du processus de prise de décision. Nous pensons que c'est le temps de présenter notre requête à Detroit en faveur du Canada et de Boisbriand. »

La rumeur d'une fusion avec Volvo continue de planer

Ford va supprimer 8800 emplois

Dearborn (AFP et Reuters) — Le constructeur automobile américain Ford a annoncé hier qu'il allait supprimer 8800 emplois dans le monde et inscrire au quatrième trimestre un total de charges exceptionnelles de 630 millions de dollars après impôts. Sur les suppressions d'emplois, 2200 auront lieu aux États-Unis, 2000 en Europe et 4600 en Amérique latine.

Par ailleurs, AB Volvo ne confirme ni ne dément avoir tenu des discussions avec Ford Motor Co concernant la cession de sa division automobile.

Des sources proches du dossier ont dit à Reuters que les deux parties avaient abordé le sujet. Le porte-parole de Volvo, Stefan Lorentzon, a déclaré à Reuters qu'il ne pouvait ni confirmer, ni démentir cette information, dernière en date d'une série déjà longue de bruits de fusion entourant le constructeur automobile suédois.

Les analystes estiment que Ford serait un meilleur partenaire que Fiat, avec qui la tenue de discussions a été officiellement confirmée, le deuxième constructeur américain permettant à Volvo d'avoir accès au juteux marché des États-Unis.

De plus, à en croire certaines rumeurs, il se pourrait que Volvo, plutôt que de vendre sa division automobile, préfère s'allier avec un partenaire afin de ne pas donner l'impression de brader son joyau.

Cinq ans après le Texas

La Floride renonce au TGV entre Miami, Orlando et Tampa

Le projet a buté sur la question du financement public

Miami (AFP) — Cinq ans après le Texas, la Floride a renoncé au TGV avec la décision hier du gouverneur de l'État, Jeb Bush, de cesser tout financement public à ce projet de train à grande vitesse de six milliards de dollars entre Miami, Orlando et Tampa.

Comme pour le Texas, qui a abandonné un projet similaire de 5,5 milliards en décembre 1993 entre Houston, Dallas, Austin et San Antonio, le TGV de Floride a surtout buté sur la question des financements publics, sans lesquels un tel projet ne peut voir le jour. « Je suis arrivé à la conclusion, à ce stade, que les incertitudes et les risques pour les contribuables de Floride sont trop importants pour continuer le financement public de ce projet », a déclaré M. Bush dans un communiqué.

En août 1996, la Floride et le consortium Fox — retenu sur cinq candidats en lice et qui réunit le groupe franco-britannique GEC Alstom et la firme canadienne Bombardier — avaient conclu un accord sur les financements du futur train à grande vitesse. Aux termes de cet accord, l'État de Floride s'était engagé à verser au consortium quelque 70 millions de dollars par an sur 30 ans, soit l'équivalent de 40 % du coût total du projet.

M. Bush s'est également déclaré sceptique sur les projections portant sur le nombre de passagers. Le plan de financement est basé sur des revenus occasionnés par 8,5 millions de passagers par an en 2010. Le projet prévoyait l'entrée en service commercial au début de 2005 avec des trains circulant tout d'abord entre Miami et Orlando à 320 km/h.

Le gouverneur souligne aussi que le projet nécessite un crédit de deux milliards de dollars de l'État fédéral, un montant que le Congrès américain — qui tient les cordons de la bourse — ne semble pas apparemment disposé à débloquer, selon M. Bush.

Enfin, il a cité l'incertitude quant à l'impact du TGV sur le parc national

des Everglades, que la voie devait en partie traverser, ainsi que les nuisances pour les riverains. Les groupes de défense de l'environnement font activement campagne contre ce projet depuis son lancement.

Succès ailleurs

Si la Floride renonce au TGV, cela ne veut pas dire pour autant qu'il n'y a pas d'intérêt pour un tel système de transport aux États-Unis. C'est ainsi que la compagnie de chemin de fer parapublique Amtrak a choisi en mars 1996 un consortium formé également du groupe Bombardier et de GEC-Alstom pour la fourniture d'un ensemble de 18 trains rapides pendulaires dérivés du TGV pour la ligne Washington, New York et Boston et devant entrer en service à la fin de cette année. Ce projet de 755 millions de dollars est financé à plus de 80 % par des financements privés. Les travaux d'infrastructures (relevement des courbes, électrification, etc.), qui se montent à un milliard de dollars, sont financés par des fonds fédéraux.

En plus de ce contrat, Amtrak a passé commande le 19 février 1998 de huit trains à étage, pour un total de 100 millions de dollars, devant être livrés en 2000. Ces trains seront exploités en Californie et dans le Midwest.

Outre le TGV désormais abandonné de Floride, plusieurs projets de train à grande vitesse sont en gestation aux États-Unis, notamment dans le Midwest (centre des États-Unis) entre Chicago, Detroit, Milwaukee et St. Louis. La Californie envisage aussi une liaison San Diego-Los Angeles-San Francisco-Sacramento. Mais le renoncement du projet de TGV en Floride, prometteur en raison de l'important engagement financier initial de l'État, est un revers pour les groupes du consortium Fox.

La part qui reviendrait à GEC-Alstom et à Bombardier dans ce projet floridien est estimée à un milliard de dollars.

Québec 1999

Tout ce qu'il faut savoir pour comprendre le Québec d'aujourd'hui

400 pages inédites

La vie québécoise sous toutes ses facettes

Un bilan complet, illustré et chiffré

Une rétrospective des événements marquants

Une analyse des grandes tendances sociales, démographiques, culturelles et économiques

Un survol de l'actualité dans toutes les régions

Un dossier spécial sur l'évolution de la criminalité

Une synthèse des plus récentes données sur les pratiques religieuses

En vente chez votre libraire

LES DEVISES

Voici la valeur des devises étrangères exprimée en dollars canadiens

Afrique du Sud (rand)	0,2598
Allemagne (mark)	0,9323
Arabie Saoudite (riyal)	0,4215
Australie (dollar)	1,0001
Autriche (schilling)	0,1325
Bahamas (dollar)	1,5392
Barbade (dollar)	0,8027
Belgique (franc)	0,04501
Bermudes (dollar)	1,5392
Brésil (réal)	1,1955
Carabes (dollar)	0,5904
Chili (peso)	0,00330
Chine (renminbi)	0,1902
Egypte (livre)	0,4597
Espagne (peseta)	0,01105
États-Unis (dollar)	1,5278
Europe (euro)	1,7863
France (franc)	0,2791
Grèce (drachme)	0,005776
Hong-Kong (dollar)	0,2025
Inde (roupie)	0,0378
Indonésie (rupiah)	0,000189
Irlande (livre)	2,3211
Italie (lire)	0,000947
Jamaïque (dollar)	0,0436
Japon (yen)	0,01348
Mexique (peso)	0,1565
Pays-Bas (florin)	0,8289
Philippines (peso)	0,0408
Pologne (zloty)	0,4408
Portugal (escudo)	0,009207
Rép. dominicaine (peso)	0,0982
Royaume-Uni (livre)	2,5264
Russie (rouble)	0,0690
Singapour (dollar)	0,9263
Slovaquie (couronne)	0,0427
Slovénie (tolar)	0,009685
Suisse (franc)	1,1454
Thaïlande (baht)	0,0424
Ukraine (hryvna)	0,3810
Venezuela (bolivar)	0,00276

Une mesure pour contrer «le Robin des banques» à l'assemblée annuelle

La CIBC limitera le droit de parole de ses actionnaires

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

La CIBC a décidé d'imposer le bâillon à sa prochaine assemblée d'actionnaires en limitant à trois minutes toute intervention de chacun d'entre eux. Cette nouvelle mesure vise à contrer Yves Michaud, appelé «le Robin des banques», qui doit y présenter quatre propositions.

M. Michaud aura donc 45 secondes en moyenne pour présenter chacune de ses propositions et donner la réplique le cas échéant.

Dans une lettre datée du 13 janvier, P.T. Fisher, qui se présente comme le «Vice-Président and Corporate Secretary, Corporate Governance Group» de la CIBC, révèle que le conseil d'administration a adopté un «Code d'éthique» (sic) régissant ses actionnaires lors de l'assemblée annuelle de la banque. M. Fisher soutient que M. Michaud a proposé lui-même l'adoption d'un tel «code d'éthique» lors de la dernière assemblée de 1998.

«Je n'ai jamais proposé de code d'éthique mais bien un code de procédure. Les actionnaires ont si peu de pouvoir. Le

code d'éthique, c'est pour les dirigeants», a souligné, hier, M. Michaud. Dans une lettre datée du 14 janvier, M. Michaud décrit la lettre de M. Fisher comme «un monument de faussetés, d'arrogance, de mauvaise foi, de mépris des droits des actionnaires et des tribunaux».

Droit de parole «raisonnable»

M. Michaud rappelle qu'il en était venu à une entente avec des «représentants du siège social» et «M. Panet-Raymond». Selon M. Michaud, il fut convenu que «le temps imparti à un actionnaire, auteur d'une proposition, serait de cinq à sept minutes, avec droit de réplique de cinq minutes à la fin des débats, le cas échéant». M. Michaud soutient que la Loi sur les banques est très claire à ce sujet et que le temps de parole dévolu aux actionnaires doit être «raisonnable».

Dans sa lettre, M. Fisher soutient que la «décision du Conseil de mettre en place le Code d'éthique a annulé toute entente conclue l'an dernier». M. Fisher n'a pu être joint, hier, ses bureaux, situés à Toronto, étant fermés en raison de la neige.

Commerce électronique

Les industriels sont pour l'autorégulation

New York (AFP) — Plusieurs des plus grands groupes de média mondiaux se sont rassemblés au sein d'un groupe de travail pour défendre le principe de l'autorégulation du commerce sur Internet, ont-ils annoncé hier.

Lors d'une conférence de presse à New York, Thomas Middelhoff (Bertelsmann), Jean-Marie Messier (Vivendi), Gerald Levin (Time Warner), Steve Case (America Online) ont présenté les grandes lignes d'un «dialogue entre entreprises» (business dialogue) pour établir les règles de conduite pour le commerce électronique.

«Nous sommes convaincus que la meilleure façon de promouvoir le commerce électronique est par l'autorégulation et des politiques dictées par l'intérêt commercial», a affirmé Thomas Middelhoff. Selon lui, le nombre d'utilisateurs d'Internet passera de 82 millions actuellement à 330 millions en l'an 2002 et le chiffre d'affaires du commerce électronique atteindra pour cette même année 100 milliards de dollars.

«La révolution d'Internet est la première occasion réellement mondiale qui se présente et il faut s'élever au-dessus des problèmes locaux ou partisans», a estimé Gerald Levin.

«Internet est arrivé à maturité ces dernières années et il est désormais assez grand pour que l'on prenne conscience de son existence. Mais il est encore assez petit pour être structuré et cela demande un cadre mondial», a affirmé Steve Case, dont le groupe AOL est le premier prestataire de services en ligne mondial.

«Internet a besoin d'une initiative internationale venant des entreprises. Internet est un média mondial qui ne peut être ligoté par des initiatives locales et nationales», a ajouté Jean-Marie Messier.

Différend

Un débat oppose actuellement gouvernements européens et américains sur le commerce sur Internet. Les Européens disposent d'une directive européenne sur la protection de la vie privée, qui prévoit notamment que les bases de données ne peuvent être exportées que vers des pays présentant le même niveau de garantie pour le consommateur (droit d'opposition à la diffusion de fichiers, par exemple, ou droit d'accès au fichier). Les Américains privilégient les codes de bonne conduite entre entreprises.

COUP D'ŒIL

	Volume (000)	Ferme	Var. (S)	Var. (%)
La Bourse de Montréal				
XXM:Indice du marché	22340	3406.82	-25.74	-0.7
XCB:Bancarie	7391	6158.22	-68.02	-1.1
XCO:Hydrocarbures	2556	2038.82	-11.32	-0.6
XCM:Mines et métaux	4699	1949.71	-41.82	-2.1
XCF:Produits forestiers	2679	2064.97	-11.40	-0.5
XCI:Bien d'Équipement	7875	3482.35	-32.27	-0.9
XCU:Services publics	4927	4300.42	-9.82	-0.2

La Bourse de Toronto

TSE 35	25257	357.21	-2.87	-0.8
TSE 100	36914	402.33	-3.06	-0.8
TSE 200	31100	389.34	+1.38	0.4
TSE 300	68015	6594.23	-37.82	-0.6
Institutions financières	7620	8340.88	-78.44	-0.9
Mines et métaux	2488	3290.76	-56.15	-1.7
Pétrolières	8327	4738.40	-28.15	-0.6
Industrielles	20400	4995.94	-19.18	-0.4
Aériennes	6295	6100.10	-54.80	-0.9
Papiers et papiers	5998	3617.00	-30.14	-0.8
Consommation	2503	12492.97	+77.74	0.6
Immobilières	744	2404.56	+12.31	0.5
Transport	2952	5954.79	-0.65	-0.0
Pipelines	1393	6156.78	-37.91	-0.6
Services publics	3626	7588.38	-22.31	-0.3
Communications	2597	16136.94	-11.63	-0.1
Ventes au détail	1813	5476.33	-84.37	-1.5
Sociétés de gestion	1252	8654.95	-130.82	-1.5

La Bourse de Vancouver

Indice général	20943	413.87	-0.84	-0.2
----------------	-------	--------	-------	------

Le Marché Américain

30 Industrielles	90510	9120.93	-228.63	-2.4
20 Transports	12482	3080.28	-89.14	-2.8
15 Services publics	12466	303.43	-4.64	-1.5
65 Dow Jones Composé	115460	2831.53	-68.37	-2.4
Composite NYSE		581.07	-9.65	-1.6
Indice AMEX		698.16	-1.23	-0.2
S&P 500		1212.19	-22.21	-1.8
NASDAQ		2276.82	-39.99	-1.7

Les plus actifs de Montréal

Compagnies	Volume (000)	Haut (S)	Bas (S)	Ferm. (S)	Var. (S)	Var. (%)
ATI TECHNO INC	8018	20.20	19.00	19.40	+0.90	4.9
BID COM INTL INC	3997	7.45	6.45	6.75	-0.10	-1.5
RESERVE ROYALTY	2868	0.54	0.45	0.54	+0.02	3.8
REPAP ENTR INC	2631	0.08	0.08	0.08	-	-
RESEARCH INC B	2557	21.70	20.65	20.90	-0.60	-2.8
BOMBARD INC	2076	11.90	10.90	11.25	+0.65	6.1
BCE INC	1969	61.00	59.60	59.85	-0.20	-0.3
BK OF NOVA SCOTIA	1948	32.15	30.50	31.15	-0.45	-1.4
MTEL CP	1825	13.25	12.70	12.75	+0.10	0.8
KINROSS GOLD CP	1672	3.53	3.39	3.45	-0.03	-0.9

Les plus actifs de Montréal

Compagnies	Volume (000)	Haut (S)	Bas (S)	Ferm. (S)	Var. (S)	Var. (%)
BMO S2	27600	24.750	23.000	23.600	-0.100	-0.4
BMO S1	27600	24.750	23.000	23.600	-0.100	-0.4
BMO S3	27600	24.750	23.000	23.600	-0.100	-0.4
BMO S4	27600	24.750	23.000	23.600	-0.100	-0.4
BMO S5	27600	24.750	23.000	23.600	-0.100	-0.4
BMO S6	27600	24.750	23.000	23.600	-0.100	-0.4
BMO S7	27600	24.750	23.000	23.600	-0.100	-0.4
BMO S8	27600	24.750	23.000	23.600	-0.100	-0.4
BMO S9	27600	24.750	23.000	23.600	-0.100	-0.4
BMO S10	27600	24.750	23.000	23.600	-0.100	-0.4

DECISION-PLUS

Logiciel d'analyse boursière

Obtenez à domicile dans votre ordinateur 5 ans de cotes historiques et les communiqués de presse émis par les compagnies inscrites en Bourse. Venez découvrir comment à partir de 15 minutes de travail par jour vous pouvez savoir exactement la direction du marché et des secteurs et ainsi améliorer dramatiquement votre rendement à la Bourse.

740 Notre-Dame Ouest - Bureau 1210

(514)392-1366

http://www.decisionplus.com

chuté?

Suivez leur remontée tous les samedis dans

LE DEVOIR

MONTRÉAL

XXM	25.74
3406,82	

TORONTO

TSE 300	38.52
6593,53	

NEW YORK

Dow Jones	228.63
9120,93	

DOLLAR

1\$ canadien	-0.21
65,45¢ us	

OR

à New York	+0.20
285,40 \$us	

LA BOURSE DE MONTRÉAL

Catégorie	52 dern. sem. Haut	52 dern. sem. Bas	Ventes C/B	Haut	Bas	Cdt.	Var.
Titre	11,350	6,600	1010	7	8,150	8,000	8,000
sur plus bas							
Gold S&P	0,850	0,150	1375	0,350	0,350	0,350	-0,050
Delaware	28,950	19,550	1075	12	21,900	21,400	21,400
Celestica	45,000	16,400	21991	45,000	43,750	44,500	+1,950
ICAsia	0,200	0,020	134586	0,020	0,020	0,020	-0,010
ICNabco	12,250	8,000	685	7	8,000	8,000	8,000
ICNabco	1,850	0,310	25200	0,350	0,350	0,350	+0,010
ICNabco	0,300	0,130	1000	0,250	0,250	0,250	-0,010
ICNabco	20,000	11,500	24800	13	16,250	16,250	16,250
ICNabco	38,250	22,700	2000	27	32,500	32,500	32,500
ICNabco	26,850	14,250	8190	29	20,300	19,500	19,800
ICNabco	22,300	9,550	19450	16,950	16,950	16,950	-0,600
ICNabco	12,500	6,100	3795	7,500	7,500	7,500	-0,500
ICNabco	26,500	12,200	13871	22	26,100	25,000	25,900
ICNabco	24,750	10,700	5950	18	23,800	23,250	23,250
ICNabco	0,220	0,060	17000	0,075	0,075	0,075	-0,005
ICNabco	27,250	15,500	1550	18,600	18,500	18,500	+0,150
ICNabco	40,000	1,750	13100	3,000	3,000	3,000	3,000
ICNabco	5,750	2,750	42100	23	4,850	4,500	4,650
ICNabco	77,000	55,000	250	16	73,000	73,000	73,000
ICNabco	20,000	1,500	4490	15	18,500	18,500	18,500
ICNabco	13,700	4,750	62950	5,300	5,200	5,200	-0,100
ICNabco	1,250	0,580	10200	0,730	0,730	0,730	-0,010
ICNabco	8,000	1,250	64300	7	2,000	1,900	2,000
ICNabco	4,250	1,500	4100	2,000	2,000	2,000	-0,005
ICNabco	0,385	0,085	176000	0,110	0,105	0,105	-0,005
ICNabco	26,250	15,500	4490	25	25,750	24,500	25,500
ICNabco	25,800	13,500	395	11	18,000	18,000	18,000
ICNabco	7,200	3,200	200	19	6,300	6,300	6,300
ICNabco	1,000	0,120	22040	0,275	0,275	0,275	-0,015
ICNabco	3,150	0,580	3300	0,800	0,750	0,750	-0,050
ICNabco	26,850	13,500	10952	9	18,400	19,300	19,350
ICNabco	19,500	8,750	271	10,250	10,250	10,250	-0,050
ICNabco	12,700	6,900	12887	15	8,850	8,800	8,800
ICNabco	36,700	23,750	5045	13	30,500	30,250	30,250
ICNabco	25,800	16,300	1100	29	25,000	25,000	25,000
ICNabco	25,800	16,300	1100	29	25,000	25,000	25,000
ICNabco	46,500	32,600	2600	16	46,500	46,500	46,500
ICNabco	6,350	4,000	100	11	4,300	4,300	4,300
ICNabco	0,510	0,320	4000	7	0,440	0,440	-0,030

Titre

52 dern. sem. Haut

52 dern. sem. Bas

Ventes C/B

Haut

Bas

Cdt.

Var.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

É D I T O R I A L

Fragile démocratie

Un attentat perpétré mardi contre la sœur du président haïtien René Préal est venu brutalement rappeler au monde que la république antillaise n'en finit plus de s'enfoncer dans une profonde crise politique. Il est temps que les élites locales se ressaisissent.

En plein milieu d'après-midi, au cœur de Port-au-Prince, la capitale haïtienne, des individus circulant à bord d'une motocyclette ont fait feu sur la voiture de Marie-Claude Calvin-Préal. Le chauffeur est mort sur le coup, alors que la sœur du président a été grièvement blessée. L'attentat n'a pas été revendiqué. On croyait ce banditisme politique révolu depuis le rétablissement de la démocratie par les troupes américaines en septembre 1994. À ce moment-là, Haïti vivait sous un régime dictatorial où, presque tous les jours, à l'aube, la population découvrait dans les rues des grandes villes les cadavres de ceux qui avaient osé s'élever contre la junte militaire en place. Eh bien, il semble que les Haïtiens doivent de nouveau faire face à ces mœurs anciennes qui n'annoncent rien de bon pour l'avenir.

La violence qui a fait irruption mardi à Port-au-Prince n'a cependant rien de surprenant pour l'observateur averti. Elle trouve sa source dans une double incapacité: celle de la police nationale à assurer un minimum de sécurité dans le pays et celle des élites locales à régler leurs querelles politiques.

En novembre dernier, le secrétaire général de l'ONU remettait au Conseil de sécurité un rapport sur la situation en Haïti. Dans ce document, Kofi Annan plaçait pour le maintien, jusqu'à la fin de 1999, de la Mission de police civile des Nations unies chargée de former la police nationale haïtienne. M. Annan constatait qu'*«il n'existe pas encore de force de police haïtienne pleinement efficace»* et que la force actuelle *«demeure extrêmement fragile et manque encore de l'expérience, des compétences professionnelles, des ressources et de la cohésion qui sont la marque d'une force de police bien établie»*. Minée par la corruption et l'absentéisme, cette force de police pourrait s'effondrer si l'assistance apportée par la communauté internationale cessait, écrivait-il.

Le mandat de la mission onusienne a été renouvelé. Mais comme le remarquait M. Annan dans une autre partie de son rapport, la mise sur pied d'une force de police crédible ne peut se faire sans un certain ordre politique. Or, à ce chapitre, le secrétaire général constatait que l'absence de premier ministre depuis le 9 juin 1997 continuait *«à compromettre la consolidation de la démocratie et la bonne gestion du pays»*. En clair, il pressait les politiciens locaux de s'acquiescer de leurs responsabilités et de trouver une issue à la crise politique qui dure depuis plus d'un an.

Lundi, quelques heures avant l'attentat contre sa sœur, le président Préal a apparemment voulu dénouer l'impasse en annonçant la fin des activités du Parlement. Se prévalant d'une loi électorale de 1995, qui prévoyait cette échéance le deuxième lundi de janvier 1999, le président espérait obtenir l'appui des partis pour déclencher de nouvelles élections. Il a plutôt provoqué une controverse. L'opposition qui contrôle le Parlement a condamné l'initiative présidentielle sans rien offrir en retour que la poursuite de l'interminable débat sur la nomination d'un premier ministre. Dans la rue, les journalistes étrangers ont constaté que la population a vagué à ses occupations dans la plus complète indifférence de ce qui se passe au Palais national et au Parlement.

La classe politique haïtienne fait preuve d'une irresponsabilité scandaleuse depuis le rétablissement de la démocratie. Ses responsables, entre deux séjours dans leurs pied-à-terre à Miami, New York ou Montréal, ne semblent avoir rien d'autre à faire que de se livrer à des intrigues de palais. Pendant ce temps, la grande masse des Haïtiens continuent de vivre dans la plus effroyable des misères. À moins d'un sursaut, c'est là un décalage qui n'a rien de rassurant pour la démocratie.

L'arrogance américaine

Une nouvelle guerre commerciale se prépare entre le Canada et les États-Unis. Le prétexte: la volonté d'Ottawa d'interdire aux éditeurs américains de magazines de mettre en vente ici des versions dites canadiennes de leurs publications dont la presque totalité du contenu est américain mais la publicité, canadienne. L'enjeu est cependant bien plus vaste, comme le laisse deviner la vigueur de la réaction de Washington.

La guerre n'est pas encore officiellement déclarée. Il faudra attendre que soit adopté le projet de loi C-55 qui imposera des amendes pouvant atteindre 250 000 \$ aux sociétés canadiennes annonçant dans les périodiques américains publiés au Canada. En principe, il le sera au début de février, à la reprise des travaux de la Chambre des communes, mais on peut compter sur le gouvernement américain pour prendre tous les moyens à sa disposition pour convaincre Ottawa d'abandonner ou, tout au moins, d'édulcorer ce projet.

Les mesures de représailles envisagées par Washington seront dures. Elles viseront les industries exportatrices d'acier, de textile, de bois et de vêtements de laine. Le gouvernement Chrétien, heureusement, affirme sa volonté de résister. La question est de savoir si cette volonté tiendra lorsque patrons et syndicats des secteurs visés par ces mesures comprendront qu'ils feront les frais de cette guerre.

Le projet C-55 est, disent les Américains, une mesure protectionniste en faveur des éditeurs canadiens qui, s'ils étaient compétents, n'auraient rien à craindre de la libre circulation des produits culturels. On comprend mieux la signification réelle de ce discours quand on sait que C-55 n'empêche la diffusion d'aucun magazine étranger au Canada mais limite la capacité d'éditeurs

étrangers à profiter du marché publicitaire canadien sans aucune contrepartie quant au contenu rédactionnel. En fait, on voudrait un accès au marché canadien pour y faire ce que d'aucuns voient comme du dumping.

Le protectionnisme culturel canadien ne date pas d'hier. Il y a déjà une trentaine d'années que le Canada soutient l'industrie des périodiques par des mesures qui, par leur esprit, se comparent aux règles du CRTC sur le contenu canadien de la télévision et de la radio. On a voulu que Canadiens et Québécois disposent de magazines écrits pour eux, par eux et sur eux.

Nos voisins américains n'ont jamais voulu accepter ce protectionnisme culturel. Qu'il s'agisse de livres, de films ou de magazines, ils ont chaque fois fait tout ce qu'ils pouvaient, avec l'arrogance que procure la raison du plus fort, pour protéger leurs intérêts qui sont grands. Les produits culturels américains, rappelons-le, viennent au deuxième rang des exportations américaines.

Aujourd'hui, ces intérêts ne sont pas que financiers, ils sont aussi politiques. Washington n'apprécie pas la campagne sur la diversité culturelle que mène la ministre Sheila Copps, celle-là même qui parraine le projet de loi C-55. On aimerait bien que cette campagne s'arrête avant que trop de pays ne réclament l'introduction de ce concept dans les ententes commerciales internationales. Raison de plus pour prendre tous les moyens pour écraser les velléités identitaires du Canada avant qu'elles ne pervertissent d'autres pays.

bdescoteaux@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA

LE 10 JANVIER 1910

FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THERIAULT
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSEÇON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFLET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



L E T T R E S

La CEQ et son équité salariale, quelle aberration!

Pour la CEQ, la lutte de l'équité salariale, c'est selon la publicité parue dans *Le Devoir* du samedi 10 janvier 1999 *«la lutte de toutes les Québécoises...»*; et on ajoute: *«Depuis toujours, les femmes dérangent.»* On remonte même à Laure Gaudreault et à ses combats. Peut-on, en toute honnêteté intellectuelle, faire un rapprochement semblable?

À titre de Québécoise, d'ex-enseignante, de membre de la CEQ, j'ai horreur d'être associée malgré moi à de telles tromperies et je me demande comment on en est rendu à raisonner de cette façon. La CEQ galvaude les mots et chambarde la valeur des critères d'excellence qui devraient être invariables en éducation.

L'équité salariale — et donnons aux mots leur vrai sens —, c'est un même salaire pour une même tâche et pour une même formation. On ne peut pas, à mon avis, dissocier salaire, tâche et formation. C'est ça, l'équité, peu importe que l'on soit homme ou femme! D'autre part, on ne peut, comme le fait la CEQ, faire un trait sur la formation intellectuelle des maîtres quand on a pour mission de former les esprits. Il me semble que je ne déraile pas en affirmant des choses semblables.

À l'heure actuelle, la CEQ se bat pour de meilleurs salaires à ses membres défavorisés par leur convention collective. Oui, soyons clairs là-dessus, des membres défavorisés à cause de leur manque de formation. On ne se trompe certainement pas en croyant que certains parmi ces derniers n'ont pas pu et que d'autres n'ont pas voulu se donner une meilleure formation. Telle est la situation de fait.

Au lieu de les conforter dans leurs carences, la CEQ devrait les encourager à se perfectionner et donner un signal très clair aux jeunes qui entrent dans la profession. Si ces enseignants dits défavorisés méritent des gains, et je le crois, la CEQ devrait refaire ses devoirs, donner les vrais arguments, crédibles ceux-là, pour les parents et les contribuables.

La CEQ devrait aussi, et c'est très important, respecter et apprécier ses membres qui se sont donné une formation supérieure.

La façon de les respecter, c'est de croire que s'ils sont mieux formés, ils risquent d'être plus compétents et plus stimulants pour les étudiants.

La façon aussi de les apprécier à leur valeur serait tout au moins, pour la CEQ, de ne pas niveler leurs salaires vers le bas et de reconnaître leur for-

mation par rapport à celle des autres.

Il y a dans l'équité salariale, telle que comprise par la CEQ, un protectionnisme injustifiable.

Huguette Lavigne

Ex-enseignante, membre de la CEQ
Montréal-Nord, 12 janvier 1999

Gaston le magnifique

Le 14 décembre était le deuxième anniversaire de la mort de notre poète national Gaston Miron. J'ai cherché dans mon *Devoir* de ce jour-là un rappel du décès de celui que j'appelle mon grand frère. Rien. Je me suis dit peut-être pourrai-je lire un texte sur Miron le magnifique dans le cahier culturel du samedi suivant? Rien, une deuxième fois.

Je voudrais rappeler qu'un chroniqueur connu du *Montréal Gazette* écrivait, six jours après la mort de Miron, que *«la réputation du poète ne survivrait pas longtemps à l'enthousiasme nationaliste de l'intelligentsia d'aujourd'hui»*.

*Cré bataillon des misères batêche
Cré maudit raque de destine batêche
raque des amanchures des parlures et des sacures
moi le raque de partout batêche
nous les raques de l'histoire batêche*

Nous n'allons tout de même pas donner raison à ce nabot culturel!

Pierre-Paul Roy

Montréal, 20 décembre 1998

Les enseignants et nos enfants

À la suite de l'article intitulé *«Les directeurs lancent un S.O.S.»*, paru dans *Le Devoir* du 9 janvier dernier, je me questionne. Je suis enseignante et mère en tout premier lieu. N'est-il pas aberrant que les enseignants doivent élever nos enfants?

Je reviens de mon 2^e congé de maternité et je trouve le système illogique. Mon collègue me dit que je devais assurément être contente de revenir travailler. Ouf! Plus de couches à changer, plus de pleurs à entendre... tout ce qui faisait mon quotidien, un fantastique quotidien d'amour et de tendresse. Est-ce normal de concevoir des enfants et d'utiliser le service d'une gardienne qui sera témoin de tout un monde de premiers petits pas, du premier *«Maman»* ou *«Papa»*... On me répondra: *«Mais reste chez toi!»*

Malheureusement, nous ne pouvons le faire car

nous voulons permettre à notre marmaille de connaître un minimum nécessaire à son épanouissement.

Est-il normal qu'un gouvernement s'obstine à encourager un système où l'on doit faire garder les enfants? La garderie à 5 \$ est une solution à mes problèmes de budget mais non à ceux d'une société endormie.

Je suis enseignante au secondaire, dans une école où l'on raccroche les démotivés de la vie, ceux qui ont goûté à une substance illicite, dans le but de combler un manque affectif, entre autres. Le mot famille, ils ne le connaissent pas.

Et l'école n'étant pas un substitut de mère ou de père, ils ont exploré un chemin tortueux... C'est extrême mais tellement présent chez les jeunes délaissés.

N'est-il pas ironique que mon travail consiste à réintégrer dans la société des jeunes dont les parents ne sont pas présents, m'empêchant ainsi d'être présente pour mes propres enfants?

Véronique Allard

Mère et orthopédagogue
Laval, 11 janvier 1999

Doléances sur les autobus à plancher bas

Dans *Le Devoir* du 12 janvier dernier, on attribue à Claude Martin, chef de service au transport des personnes au ministère des Transports la citation suivante: *«[...] Avec une population vieillissante, le véhicule à plancher bas s'impose.»*

J'ai l'impression que ni M. Martin, ni personne de la STCUM d'ailleurs, n'a jamais pris la peine de monter à bord des autobus à plancher bas. Moi, si. Je ne vois absolument pas comment une *«population vieillissante»* pourra continuer à utiliser les transports en commun de surface si l'on maintient ces autobus à plancher bas de la Nova Bus.

Non seulement sont-ils très bruyants à l'arrêt, mais les départs et arrêts brusques nous obligent à des contorsions dignes du Cirque du Soleil; et le manque d'espace force la plupart des usagers à rester debout.

Vous trouvez ça normal, vous? Moi, pas. J'en ai ras le bol de ces autobus à plancher bas. J'ai fait part de mes doléances à plusieurs reprises à la STCUM; je ne suis sûrement pas la seule. Pourquoi ne nous écoute-t-on pas?

Francine Davis

LaSalle, 12 janvier 1999

LIBRE OPINION

Les régies régionales prônent d'avancer en arrière

JOSÉE ROY

Vice-présidente de la Fédération
des professionnels (CSN)

La Conférence des régies régionales de la santé et des services sociaux du Québec, regroupant les 17 régies régionales existantes, réclame, selon un article publié par *Le Devoir* le 30 décembre dernier, la décentralisation de la négociation des conventions collectives dans le réseau de la santé.

La conférence voudrait donc que la négociation de l'organisation du travail se fasse établissement par établissement! *«Ce que nous demandons, c'est plus de souplesse pour qu'autant les définitions d'emploi, les horaires ou les listes de rappel soient négociées localement»*, a affirmé Diane Vallières, présidente de la conférence. Celle-ci prône alors rien de moins que le retour au mode de négociations et de relations de travail d'avant les années 70, du temps des disparités dans la qualité des services et dans les conditions de travail entre les établissements et les régions. Drôle de conception de la modernité, par laquelle avancer et reculer mènent dans la même direction.

Or il faut savoir deux choses. Lors des dernières négociations dans le secteur de la santé et des services sociaux, Jacques Paradis, alors directeur du Comité patronal de négociation de la santé et des services sociaux (CPNSSS) et directeur du Comité patronal de négociation des régies régionales, a affirmé qu'il est impérieux d'harmoniser l'ensemble des conventions collectives du réseau.

De plus, ces dernières négociations ont permis, grâce à un processus de négociation centralisée, d'obtenir une même convention collective harmonisée pour les professionnels que nous représentons dans 12 des 17 régies régionales.

Ce qui s'est révélé bénéfique tant pour les administrations des régies que pour les services, les conditions de travail et les relations de travail.

Nous évaluons donc qu'il serait contre-productif à tous égards de reprendre à zéro, au plan local, la discussion sur le renouvellement de la convention collective.

Ce qui multiplierait les tables de négociation et entraînerait inutilement des pertes importantes de temps, d'énergie et d'argent. Bien d'autres priorités

s'imposent dans le domaine de la santé et des services sociaux.

D'autre part, rappelons que les actuelles conventions collectives que nous avons signées conjointement avec les 12 régies régionales où nous sommes impliqués, comprennent une lettre d'entente qui permet aux parties de mener au niveau local tous les travaux concernant l'organisation du travail qu'elles jugent nécessaires.

Ainsi, la souplesse locale demandée par la Conférence des régies régionales est déjà inscrite dans la convention collective des membres de la Fédération des professionnels de la CSN.

Il apparaît donc que tout geste qui produirait une décentralisation et une désintégration du processus actuel de négociation serait porteur d'une pléthore de nouveaux problèmes, tant aux niveaux local que régional et national, plutôt que porteur de solutions d'avenir.

Il est donc impératif de rétablir le processus de négociation centralisée utilisé lors de la dernière négociation, tout en cherchant à bonifier les dispositions de la convention collective qui touchent l'organisation du travail au niveau local.

IDÉES

Le défi du Bloc québécois

Moderniser le projet souverainiste

Si l'Alternative unie est disposée à faire une place aux souverainistes, elle n'en réserve aucune à la souveraineté

DANIEL TURP
PIERRE BRIEN
PIERRE DE SAVOYE
FRANCINE LALONDE
Députés du Bloc québécois



À la lumière de l'évolution des contextes politiques canadiens et québécois, et notamment des résultats des élections du 30 novembre 1998, le Bloc québécois doit mettre à jour son projet de souveraineté et contribuer de façon utile au processus de détermination de l'avenir politique du Québec et de défense de ses intérêts économiques, sociaux et culturels.

Alors que Rodrigue Biron et Gérard Laflamme lancent un appel pour que le Bloc participe à l'émergence d'une Alternative unie, nous croyons inopportuniste que le Bloc québécois s'engage dans une voie qui marquerait un profond recul quant aux possibilités pour les souverainistes de faire la promotion de leur projet politique sur la scène fédérale. Les citoyens du Québec seront d'autant plus disposés à choisir l'option de la souveraineté si le Bloc québécois s'emploie d'abord et avant tout à moderniser leur projet de pays. Dans cette perspective, le Bloc québécois doit investir ses énergies à situer le projet souverainiste dans son lien avec le phénomène de mondialisation et expliquer les raisons qui confèrent toujours au statut d'Etat souverain un avantage marqué au sein de la communauté internationale. Le Bloc québécois doit également veiller à actualiser le projet de partenariat et présenter des solutions de remplacement à l'offre de partenariat économique et politique formulée en 1995. Il peut soumettre à l'attention de ses militants des hypothèses d'une union plus étroite ou d'une association moins intégrée avec le Canada, voire avec d'autres Etats ou communautés d'Etat. Le Bloc québécois doit non seulement s'intéresser à la souveraineté de l'Etat québécois, mais aussi, dans l'Etat québécois, à celle de son peuple, et promouvoir dès lors une véritable réflexion sur la démocratie et ses divers modes d'expression au sein d'un Québec souverain.

Le Bloc québécois, comme ses autres partenaires pour la souveraineté, n'a pas comme ambition, contrairement au Parti réformiste et aux promoteurs de l'Alternative unie, de déloger le Parti libéral du Canada du pouvoir à Ottawa. Il n'appartient pas non plus au Bloc de favoriser la prise de pouvoir par d'autres partis fédéraux existants qui, comme le parti de Jean Chrétien, avaient, à l'unisson en mars 1998, fait de Jean Charest leur leader au Québec. Le Bloc a d'ailleurs prouvé, à deux reprises déjà, qu'il pouvait l'emporter sur tous les autres partis fédéralistes au Québec, et notamment sur le Parti libéral, et que les Québécois le préfèrent à ce dernier parti lorsqu'il s'agit de défendre leurs intérêts à Ottawa. Le Bloc continuera dès lors à assurer la défense des intérêts du Québec et d'être le chantre du respect des compétences attribuées au Québec par la Constitution du Canada. Il contribuera aussi, comme il l'a fait dans le cas de la formation de la main-d'œuvre et des commissions scolaires linguistiques, à consolider de telles compétences, ce que seul un gouvernement souverainiste à Québec a réussi durant la dernière décennie.

Mais l'objectif principal du Bloc québécois doit demeurer celui de promouvoir la souveraineté du Québec. Cet objectif n'est pas incompatible avec la nécessité d'entretenir un dialogue constructif avec les Canadiens, de toutes tendances politiques confondues, et de leur proposer un partenariat mutuellement bénéfique. C'est là une des composantes du projet d'avenir du Québec auquel le Bloc québécois a fait une contribution majeure et dont la place sur l'échiquier politique l'autorise à continuer d'intervenir de façon décisive. Mais certainement pas au prix de la promotion de la souveraineté, une souveraineté que le Parti réformiste et les promoteurs de l'Alternative unie n'ont jamais voulu inclure dans leur réflexion, sans parler de leur refus de reconnaître l'existence même d'un peuple québécois.

Si l'Alternative unie est disposée à faire une place aux souverainistes, elle n'en réserve aucune à la souveraineté. Le contraire serait surprenant. Tenter d'imaginer Preston Manning faire la promotion de la souveraineté dans l'Ouest canadien lors d'une prochaine campagne électorale sous la bannière de l'Alternative unie, c'est imaginer du même souffle les résultats d'une telle aventure. Ceux-ci seraient pires que le dernier «beau risque». Le pari de s'associer à d'autres partis politiques fédéralistes dans

l'espoir de voir le Québec retrouver sa juste place au sein de la fédération canadienne a déjà été pris. Les leçons tirées de l'échec du «beau risque» semblent échapper totalement aux promoteurs d'une participation des souverainistes à l'Alternative unie. L'une d'elles, et non la moindre, aura été de donner naissance au Bloc québécois, un parti qui a ajouté un instrument à l'arsenal stratégique et politique des souverainistes québécois et qui n'a perdu, en dépit de ce que peuvent en dire ses détracteurs, ni pertinence ni légitimité.

Refaire aujourd'hui le parti fédéraliste avec le parti de Preston Manning ou l'Alternative unie, c'est faire abstraction de l'expérience acquise par le Bloc québécois sur la scène fédérale depuis huit ans déjà, qui tend à démontrer une volonté réelle de centralisation des pouvoirs du gouvernement fédéral. En ce sens, une lecture attentive du projet de nouveau Canada du Parti réformiste, qui est la source principale d'inspiration des penseurs de l'Alternative unie, démontre que les propositions de ce parti n'endigueraient aucunement ce processus de centralisation. L'attitude des réformistes sur des dossiers comme l'union sociale n'est pas non plus exempte d'ambiguïté, de même que sur des dossiers constitutionnels sectoriels où le Bloc québécois a fait front commun avec le gouvernement du Québec pour obtenir ce qu'aucun gouvernement fédéraliste québécois n'avait réussi à obtenir par le passé.

Avec les ressources humaines et matérielles à sa disposition, et fort de l'appui qu'il continue de disposer dans la population, comme en font foi le résultat de l'élection partielle dans la circonscription de Sherbrooke et les derniers sondages d'opinion, le Bloc québécois est capable de formuler des propositions pour moderniser le projet souverainiste. Il compte ainsi apporter une contribution à la réflexion dans laquelle l'ensemble du mouvement souverainiste doit résolument s'engager en 1999. La meilleure alliance du Bloc québécois demeure celle qu'il a forgée depuis sa naissance avec le Parti québécois et à laquelle les Partenaires pour la souveraineté, et à travers eux la société civile, doivent être associés de façon durable. L'Alternative unie ne fera pas, ne fera jamais de place à la souveraineté. Et ce n'est donc pas une alliance avec ses promoteurs qui confèrera de nouveaux outils aux souverainistes pour atteindre leur objectif légitime et premier: la souveraineté politique pour le Québec.

Normand
Baillargeon
...



Une grande leçon de journalisme

À un moment où se négociait l'ALENA, un memo secret issu du Bureau du premier ministre aboutissait dans les pages du *Maclean's*. Non? Si, si.

On y lisait ceci — vous allez voir, c'est fort instructif: «Il est vraisemblable que plus le sujet sera connu et débattu, plus l'appui que lui accorde le public ira en déclinant. Cependant, un programme de communication correctement exécuté aura pour effet probable d'induire, chez la majorité des Canadiens, une sorte de bémol désintéressé pour le sujet.»

Il y a là des mots codés qu'il faut savoir déchiffrer. L'idée que le public puisse connaître et débattre de sujets qui le concernent s'appelle la démocratie. C'est une chose que nos maîtres ont en horreur, surtout si cela conduit le public à retirer son appui à un projet qu'ils poussent. Heureusement, et la recette est bien connue et éprouvée depuis longtemps, il est possible d'éliminer ce risque toujours inhérent à la démocratie en rendant impossible cette prise de connaissance et les débats qui s'ensuivraient. Pour ce faire, le recours à la propagande est l'outil privilégié. C'est ce qu'on appelle un programme de communication.

Malgré toutes les réserves qu'on peut avoir face à ce qu'on a l'audace, dans la petite boîte à sommeil, d'appeler des informations, on ne pouvait manquer d'ouvrir Radio-Canada, mercredi soir, pour regarder ce bilan de l'ALENA qu'on proposait.

Ce fut un grand moment. Un monument élevé aux programmes de communication. Une immense statue élevée à la mémoire de la commission Creel.

Un hommage à *La Pravda*. Grandiose. Et je soutiens, moi, l'humble écrivain de pauvres petites chroniques, que tous les programmes de journalisme devraient en rendre l'étude obligatoire. Je vois ça d'ici. Le prof s'avance, cassette en main.

Apprenez, futurs journalistes, comment votre rôle consistera à mobiliser les masses pour qu'elles appuient les projets de l'Etat et de tous ces puissants intérêts particuliers qui définissent nos structures institutionnelles de pouvoir.

Apprenez à choisir vos sources, vos sources crédibles: apprenez à ne vous informer qu'après du gouvernement, des entreprises, des firmes de relations publiques, et ainsi de suite. Tous ceux-là sont vos amis.

Découvrez comment le temps court, le temps bref, celui du réflexe et de l'immédiateté, est votre plus grand ami; et en quoi le temps long — plus d'une minute — est votre ennemi juré. Apprenez à couper, à couper encore et à couper toujours. Sachez interdire toute mise à distance, toute problématisation, tout recul critique, toute perspective historique. Surtout, surtout, évitez de produire du sens. Le sens est l'ennemi juré du journaliste, qui a pour fonction de produire des effets. Ce n'est pas le livre qui est le symbole de votre travail mais bien le feu d'artifice. A pétard mouillé.

Sachez personnaliser. Dès qu'un débat est personnalisé, le public est fou. Mettez-en et remettez-en encore sur les personnes. Il n'y en aura jamais assez. Mais dites-en le moins possible sur les structures et les institutions. Ceci est absolument crucial.

Sachez que tout ce qui ne provient pas de vos sources fiables et sérieuses est de l'ordre du commentaire subjectif, de l'opinion sans grand intérêt. Si vous devez mettre dans votre reportage un représentant d'un point de vue un tant soit peu dissident, que son discours soit rendu intelligible. Au passage, votre chef-d'œuvre passera pour équilibré et objectif: c'est tout bon.

Assurez-vous que le débat ait lieu à l'intérieur de prémisses acceptables. Ne donnez jamais la parole à ceux qui refuseraient ces prémisses et diraient pourquoi. Il n'y a de toute façon que peu de risque que cela vous arrive: une personne est invitée précisément parce qu'on sait qu'elle ne se comportera pas de manière aussi mal élevée. Et vous même, il va de soi que vous n'inviteriez jamais quelqu'un d'aussi mal élevé, sans quoi vous ne seriez pas dans cette salle de rédaction. CQFD.

Rappelez-vous que votre rôle est de contribuer à établir, à défendre puis à glorifier l'ordre du jour des maîtres. Vous devez servir leurs intérêts par le choix des sujets traités, par la manière dont vous les pondérerez et les aborderiez — filtrage de l'information, accent mis ou non sur tel ou tel élément, ton employé, et ainsi de suite.

A ceux et celles d'entre vous, pleins de bonnes intentions, qui se demandent comment ils vont survivre dans un tel système, je laisse cette analyse de George Orwell: «Le processus doit être conscient, faute de quoi il ne pourrait être mené avec précision; mais il doit aussi être inconscient, sinon il ferait naître un sentiment de tromperie, puis de culpabilité.» «Raconter délibérément des mensonges tout en y croyant, oublier un fait devenu encombrant puis, dès lors qu'il redevient nécessaire, le faire sortir de l'oubli juste pour la durée pendant laquelle il sera utile à la négation de la réalité, accomplir tout cela en continuant à prendre en compte cette réalité même que l'on nie — tout ceci est cruciallement nécessaire.»

Sachez enfin enfoncer le clou en terminant sur un bien senti: Mais avions-nous le choix? L'inévitable tarte à la crème de l'inévitabilité. Super efficace.

Heureusement, il existe d'autres sources d'information et il y a des tas de journalistes compétents et sérieux. C'est vers eux qu'il faudra aller pour entendre causer environnement, droit du travail, stagnation des salaires, faible croissance, déclin du rôle de l'Etat et des programmes sociaux, montée en force des tyrannies privées (les entreprises) actionnant désormais les Etats (Ethyl Corp.), privatisations, fusions, maquiladoras, dérèglementation des flux de capitaux et des accords de Bretton Woods, AMI, NTM et autres saloperies plus récentes. Et j'en passe.

Et si jamais le public s'y intéresse de trop près, on ressortira ce beau programme de communication pour le Radio-Canada.

La télévision est une machine à fusiller les esprits qui n'épargne personne, assurait Gilbert Langevin.

L'information électorale est-elle équitable?

DENIS MONIÈRE

Professeur de science politique à l'Université de Montréal.
Avec la collaboration d'Elizabeth Caron, David Laureti et Sandrine Milante

La qualité de la vie démocratique est fonction de la qualité de l'information et tout particulièrement, car celle-ci est la première source d'information utilisée par les électeurs pour évaluer les politiciens et les positions des partis en campagne électorale. Il est donc primordial que cette information soit substantielle et équilibrée. Si un parti ne recevait pas sa juste part de visibilité, les électeurs seraient privés des connaissances nécessaires pour faire un choix éclairé.

A cet égard, les médias sont souvent critiqués par les politiciens qui les accusent d'être responsables de leurs mauvaises performances. A la fin de la dernière campagne, le chef libéral, Jean Charest, n'a pas dérogé à la règle et s'en est pris à la couverture médiatique, qui n'avait pas été à la hauteur de ses attentes.

Comment la dernière campagne a-t-elle été couverte par Radio-Canada et TVA? Le Parti libéral a-t-il été défavorisé par le traitement de l'information? Quel type d'information les électeurs ont-ils reçu?

Pour évaluer de façon rigoureuse la couverture électorale, nous avons analysé le contenu des journaux télévisés diffusés par TVA et Radio-Canada, en fin de soirée, du 28 octobre au 29 novembre. Cette évaluation comparative repose sur des indicateurs quantitatifs comme le nombre et la durée des nouvelles consacrées aux partis, le nombre et la durée des interventions des porte-parole des partis et le relevé des sujets traités dans les nouvelles.

L'intérêt pour la campagne

Les nouvelles consacrées à la campagne électorale ont occupé 36,5 % du total des nouvelles et 45,3 % de la durée des bulletins de nouvelles de TVA, qui a consacré en moyenne 4,5 nouvelles par bulletin à la campagne électorale. Radio-Canada a accordé moins d'importance à la couverture de la campagne, celle-ci ne représentant que 25 % du total des nouvelles et 33,4 % de la durée des bulletins, le nombre moyen de nouvelles électorales ayant été de 3,6 par bulletin.

Traitement équitable?

La visibilité des partis est un ingrédient

	SRC		TVA	
	Nombre (%)	Temps (%)	Nombre (%)	Temps (%)
PQ	38,7 %	42,3 %	39,8 %	41,0 %
PLQ	36,5 %	42,5 %	35,5 %	42,8 %
ADQ	19,4 %	11,4 %	22,5 %	14,8 %
Autres partis	4,4 %	3,8 %	2,2 %	1,4 %
Total	113 nouvelles	12 530 secondes	133 nouvelles	12 638 secondes

	SRC				TVA			
	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e à 5 ^e	en manchette	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e à 5 ^e	en manchette
PQ	6	10	14	10	6	10	19	16
PLQ	2	9	17	10	6	10	16	17
ADQ	0	2	12	1	0	1	22	3

	SRC		TVA	
	Nombre (%)	Temps (%)	Nombre (%)	Temps (%)
PQ	46,1 %	50,8 %	42,8 %	46,4 %
PLQ	42,3 %	40,1 %	42,0 %	42,7 %
ADQ	11,5 %	9,1 %	15,2 %	10,8 %
Total	130 interventions	2291 secondes	112 interventions	2671 secondes

indispensable à la réussite électorale, car un parti qui ne peut rejoindre les électeurs par l'information télévisée n'existe pas électoralement. Capter l'attention des médias est donc un objectif stratégique en campagne électorale.

Les deux grands partis ont été traités de façon identique par les deux chaînes en ce qui a trait au temps d'antenne qui leur a été accordé (voir tableau 1). Par ailleurs, TVA et la SRC ont dérogé à la pratique habituelle qui veut que les tiers partis soient marginalisés dans la couverture des campagnes électorales. La bataille de la visibilité a, pour ainsi dire, été remportée par l'ADQ qui, avec un seul député siégeant à l'Assemblée nationale, a su attirer l'attention des médias, qui lui ont accordé environ 20 % de leurs nouvelles électorales. L'ADQ a donc profité d'une prime d'intérêt de la part des médias en recevant une couverture qui dépassait largement la part des intentions de vote que lui créditaient les sondages au cours de la campagne. Cette visibilité a sans doute contribué à augmen-

ter la crédibilité de ce parti auprès des indécis. Pour sa part, le Parti libéral n'a pas été désavantagé vis-à-vis son principal concurrent puisqu'il a obtenu une couverture équivalente en durée.

Si on admet que le rang est un indicateur de l'intérêt que les chaînes accordent aux partis parce que les nouvelles des premiers rangs retiennent davantage l'attention que les nouvelles des derniers rangs, force est alors de constater que le PLQ et le PQ ont été traités équitablement tant par le nombre de nouvelles des premiers rangs que par le nombre de manchettes obtenues (voir tableau 2).

L'ADQ a reçu un traitement avantageux car les nouvelles consacrées à ce parti suivraient en général celles du PQ et du PLQ. TVA a toutefois donné un meilleur positionnement à l'ADQ que Radio-Canada.

Y a-t-il eu équilibre dans le choix des locuteurs partisans? Le nombre de locuteurs qui interviennent dans les nouvelles et leur temps de présence sont-ils équivalents?

Comme cela se produit dans la plupart

des élections, les porte-parole du parti gouvernemental sont plus visibles que leurs adversaires car ils continuent à exercer leurs fonctions ministérielles durant la campagne électorale (tableau 3). Cet écart est toutefois plus accentué à la SRC. L'ADQ fait encore une fois bonne figure en recueillant environ 10 % du temps de parole de tous les locuteurs partisans. Ce parti a réussi à doubler la visibilité de ses porte-parole par rapport à l'élection précédente.

Le contenu des informations

Notre enquête montre que les médias ont transformé cette élection en bataille de chefs, ceux-ci occupant très largement le temps d'antenne. Ainsi, Lucien Bouchard a occupé 83,6 % du temps de présence des locuteurs péquistes à TVA et 80 % à la SRC. Jean Charest 90 % à TVA et à la SRC, et Mario Dumont 96 % à TVA et 90 % à la SRC; ces proportions sont deux fois plus élevées qu'en 1994.

Non seulement la couverture fut-elle très personnalisée, elle fut presque entièrement centrée sur deux enjeux: la santé et la question constitutionnelle. Ces deux indicateurs nous incitent à penser que les médias ont été à la remorque des partis dans la construction de l'ordre du jour. Ils n'ont pas cherché à orienter la couverture en fonction des autres éléments contenus dans les programmes des partis.

Des citoyens desservis

Même si nous pouvons conclure que l'ensemble de la couverture a été équitable et qu'elle n'a pu défavoriser un parti, nous devons aussi constater que cette stratégie de couverture a plutôt desservi les citoyens qui se sont fiés à l'information télévisée. Ceux-ci n'ont pas obtenu une information substantielle tant sur les candidats que sur les programmes des partis. Ce type de couverture qui transforme l'élection en débat entre les chefs n'est peut-être pas étrangère au désintérêt des citoyens.

Une couverture qui donnait autant d'importance aux chefs ne pouvait qu'avantager Mario Dumont, qui a pu ainsi accroître sa notoriété sans que sa crédibilité soit mise en question. On peut en déduire un lien entre le succès de l'ADQ et cette visibilité de Mario Dumont parce que, par contraste, dans les mois qui ont précédé la campagne, celui-ci était invisible aux informations télévisées et son parti stagnait dans les intentions de vote.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chardier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre); Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Fortin (environnement), Judith Lachapelle, Louise Leduc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Serge Truffaut (questions urbaines); Odile Tremblay (horizons); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christin Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle : Michel Bélaïr (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clément Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Durrissac, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (dictionnaire), Claude Lévesque; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (comités). La documentation : Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING : Micheline Turgeon (directrice), Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avil, Jean de Billy, Gyslaina Côté, Marlene Côté, Louane (comités). La production : Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Michelle Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE : Johanne Brien (responsable), Hélène Germain, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION : Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lalieu, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR : Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

GIROUARD

SUITE DE LA PAGE 1

ambitieux, acharné même, et comme un véritable bourreau de travail, il avait également coanimé la soirée électorale de novembre dernier avec Pierre Bruneau.

Entré à TVA en 1989, il avait fait sa marque comme reporter aux affaires criminelles et aux faits divers avant de faire équipe avec Jocelyne Cazin pour l'émission d'affaires publiques *J. E.*, une émission qui prenait le parti des consommateurs et des citoyens lésés.

J. E. était un énorme succès, attirant entre 900 000 et un million de téléspectateurs chaque semaine. Le *J. E. en direct* au quotidien attirait entre 300 000 et 400 000 personnes. Cette dernière émission était enregistrée à Québec et Gaétan Girouard en avait profité pour déménager toute sa famille dans la Vieille Capitale.

Le bulletin de 18h de TVA s'est ouvert par un hommage au journaliste disparu. Le cœur serré, le lecteur Pierre Bruneau a présenté un montage de grands moments de la carrière de Gaétan Girouard.

Natif de Saint-Hyacinthe, Gaétan Girouard avait commencé très jeune dans le métier. Il n'avait que 16 ans lorsqu'il fit ses débuts à la radio de Saint-Hyacinthe, CKBS, avant de se joindre à la radio de Granby, CHEF, puis à La Presse canadienne et à son réseau radiophonique NTR. Mais sa carrière avait véritablement pris son envol à TVA, et l'année dernière, il remportait son premier trophée Métro Star comme meilleur animateur pour une émission d'affaires publiques.

La disparition tragique de Gaétan Girouard entrainera évidemment une importante réorganisation de la grille-horaire de TVA, compte tenu de l'importance de M. Girouard à l'antenne. Hier en fin de journée, la décision n'avait pas été prise au sujet de la diffusion de *J. E.* ce soir. Contrairement au *J. E.* quotidien, le *J. E.* hebdomadaire est enregistré et l'émission serait prête à être diffusée.

Mais le directeur des programmes de TVA, André Provencher, expliquait hier que la décision de diffuser ces dernières images de *J. E.* appartient plutôt à la famille et que l'entreprise se pliera à la décision de la famille. (Dans le cas du décès de la comédienne-animatrice Marie-Soleil Tougas, la famille avait décidé de diffuser les épisodes de *Fort Boyard* mettant en vedette la jeune femme et qui étaient inédits au moment de sa mort.)

Après dix ans de vie commune, Gaétan Girouard avait épousé au printemps 1997 sa compagne Nathalie Préfontaine et le couple avait deux filles, Justine, neuf ans, et Marie-Claude, six ans. Les détails des funérailles de Gaétan Girouard seront connus ultérieurement.

Le cyberterrorisme menace le Canada

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les vagues successives de compressions budgétaires ont rendu le Canada vulnérable au terrorisme, y compris la menace croissante que représentent les cyberterroristes, affirme un rapport sénatorial rendu public hier.

Mais si le pays ne constitue pas une cible, sa proximité aux États-Unis, sa fascination pour les nouvelles technologies et son système de communications avant-gardiste en font un tremplin de rêve pour les terroristes.

Le gouvernement fédéral a cependant charcuté, au cours de la dernière décennie, 28 % du budget de toutes ses agences détenant des fonctions de sécurité, a indiqué le comité du Sénat sur les renseignements et la sécurité. Par comparaison, le prochain budget américain prévoit d'injecter deux milliards de dollars de plus dans les services secrets, soit quatre fois le budget total du Canada dans ce domaine.

Bien que le Canada n'ait pas encore eu à combattre le terrorisme, cela pourrait changer, le pays ayant à maintes reprises déporté des terroristes et mené des missions de maintien de la paix.



S.V.P. Assurez-vous de recycler ce papier journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 960, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Commission Poitras

Des officiers de la SQ tiennent à l'anonymat

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Des officiers de la Sûreté du Québec désireux de garder l'anonymat et de faire trancher une question relative au rapport de la commission d'enquête Poitras sur la SQ tentent aujourd'hui, par avocats interposés, de convaincre le juge en chef adjoint de la Cour supérieure, André Deslongchamps, du bien-fondé de cette demande inhabituelle.

Il avait été prévu que la demande soit présentée devant le juge René Hurtubise. C'est finalement la plus haute autorité de la Cour supérieure qui entendra, dans son bureau, les arguments des procureurs des officiers de police, M^{rs} Daniel Rochefort et Michel Décaray.

Seront également présents des avocats mandatés par le ministère de la Justice, par la commission Poitras, par Radio-Canada, par d'autres médias et par les enquêteurs de la SQ à l'origine de la commission Poitras, soit Hilaire Isa-

belle, Bernard Arseneault et Louis Boudreau.

Selon les informations qui ont filtré hier, les avocats des officiers de la SQ cherchent à obtenir le feu vert pour être entendus ultérieurement à huis clos, avec ordonnance de non-publication, et pour que les éléments du dossier demeurent secrets, notamment l'identité des policiers à l'origine de la procédure.

M^{re} Rochefort a suivi la totalité des audiences de la commission Poitras au nom du regroupement des officiers et, dans des moments corsés, M^{re} Décaray est venu lui prêter main-forte. Ce fut le cas quand une vingtaine d'officiers de la SQ ont demandé à la Cour supérieure, en octobre, d'ordonner à la commission Poitras de s'abstenir, dans son rapport, de faire des reproches personnels à des policiers en raison des torts que cela pourrait leur causer professionnellement et personnellement.

Dans son jugement, le juge Carol Cohen avait rappelé que le droit pour une commission d'enquête de nommer des personnes a déjà été reconnu par les tribunaux, no-

tamment dans le cas de la commission Krevier sur le sang contaminé. «*La Commission a le pouvoir et même l'obligation de tirer des conclusions de faits pour expliquer et appuyer ses recommandations, même si ces conclusions de faits peuvent nuire à la réputation de certaines personnes mentionnées*», avait-elle indiqué dans son jugement.

Parmi ceux qui craignaient à ce moment-là d'être montrés du doigt se trouvaient notamment Mario Laprise (de la Direction de la lutte contre le crime organisé), qui a été un acteur majeur dans les perquisitions chez les Matticks et dans le déroulement de l'enquête interne en décollant; Francis Pelletier (maintenant commandant du district de la Montérégie), qui a enquêté sur une perquisition où on soupçonnait qu'il y avait eu fabrication de preuves; Jean-Claude Turcotte, qui avait mené l'enquête interne sur les policiers Bernard Arseneault, Hilaire Isabelle et Louis Boudreau; Lionel Charbonneau, qui était, au moment de l'affaire Matticks, responsable de l'escouade du crime organisé de Montréal.

Gare à l'hypertension!

PRESSE CANADIENNE

Québec — Un «*tueur silencieux*» se fait de plus en plus menaçant pour la santé des Québécois: l'hypertension artérielle.

Le quart des gens souffrent de cette maladie et seulement 16 % des personnes qui en sont atteintes sont traitées efficacement, a déploré hier le D^r Jacques de Champlain, médecin à l'hôpital du Sacré-Cœur de Montréal et président de la Société québécoise d'hypertension artérielle.

Le D^r de Champlain procédait au lancement d'un guide thérapeutique concernant cette maladie à l'intention de tous les médecins québécois, à l'occasion d'un congrès scientifique traitant de cette maladie.

Il y a plus de quatre millions de Canadiens qui souffrent d'hypertension mais presque la moitié ignorent la gravité de leur état, ce qui incite les médecins à qualifier cette maladie de «*tueur silencieux*».

CHURCHILL FALLS

Les autochtones ont entrepris une campagne médiatique internationale

SUITE DE LA PAGE 1

Romaine et de 25 % de la Saint-Jean.

A Terre-Neuve, le gouvernement Tobin espérait, par sa part, une participation financière de l'ordre de deux milliards du gouvernement fédéral afin de construire une ligne à haut voltage. Les discussions à ce sujet n'ont rien donné de concluant jusqu'ici.

Pendant ce temps, les autochtones poursuivent une campagne médiatique internationale pour lutter contre le projet. D'abord, en mars dernier, ils ont fait dérailler la conférence de presse qui mettait en présence les premiers ministres Bouchard et Tobin. Par la suite, le gouvernement Bouchard a dû s'excuser du coût de l'événement, soit 1,4 million.

De son côté, le porte-parole du groupe de pression inuit Mammit Innuat, Guy Bellefleur, laisse entendre que les autochtones du Québec et du Labrador n'entreprendront pas de négociations officielles à propos de Churchill Falls avant d'avoir obtenu des gouvernements de Québec et de Terre-Neuve une pleine reconnaissance de leurs droits sur le territoire visé par le projet de dix milliards. Il estime que la suite des événements démontre que Churchill Falls demeure avant toute chose un «*projet électoral*» pour les gouvernements terre-neuviens et québécois.

«*Si on renie nos droits, ça nous donne quoi de parler de Churchill Falls?*», demande M. Bellefleur. *La formule de partenariat dont ils ont parlé n'a jamais été précisée et leur idée de société en commandite ne nous donne pas de moyens de contrôle sur le projet final.*»

Même s'il reconnaît qu'il est trop tôt pour parler d'une rupture des discussions à ce sujet, comme l'ont fait les Inuits du Labrador au début de la semaine, il souligne que c'est la nation inuit qui devra vivre avec les impacts environnementaux du projet de Churchill Falls. Au Québec, cela représente l'inondation de 700 kilomètres carrés de nouvelles terres en territoire autochtone.

Les Inuits du Québec et du Labrador ont consulté l'ensemble de leurs communautés locales sur leurs perceptions face à un éventuel projet sur la Basse-Churchill. Ce sondage a démontré l'inquiétude des Inuits face à un développement de leur territoire qui leur échapperait.

«*Les gens expriment beaucoup de méfiance*», explique le porte-parole inuit.

Depuis le mois de mars et l'annonce du projet, les Inuits n'ont pas perdu de temps pour dénoncer les visées de Terre-Neuve et de Québec. Des représentants de cette nation autochtone ont fait des démarches à New York, en avril, et à Genève, en juillet, pour se plaindre d'une «*exploitation abusive*» de leur territoire devant des groupes environnementaux et des comités de l'ONU.

Chez Hydro-Québec, les nouvelles se font rares quant au «*projet du siècle*». Des études techniques sont en cours et les discussions se poursuivent entre les deux sociétés d'État, Hydro-Québec et Newfoundland & Labrador Hydro, mais le tout demeure à l'étape de projet. Le «*retard*» par rapport à l'échéancier fixé il y a dix mois n'en serait pas véritablement un. «*On n'est pas dans une course contre la montre. Ça va bien*», indique-t-on.

Au cabinet du ministre délégué aux Affaires autochtones, le message officiel confirme que les pourparlers avec les Inuits traitent davantage de droits que d'hydro-électricité. Le gouvernement a entrepris, dit-on, des «*négociations globales territoriales dans une stratégie de dialogue et de partenariat*». Ces pourparlers avec la nation inuit s'inscrivent dans les nouvelles orientations de la politique autochtone dévoilée par Guy Chevrette l'an dernier.

Tout cela démontre, aux yeux des Inuits, le peu d'intérêt dont leur preuve les gouvernements quand il est question des droits autochtones.

«*Nous leaders sont écumés de la lenteur des gouvernements. Certains membres de certaines de nos communautés veulent prendre d'autres moyens pour se faire entendre*», dit Guy Bellefleur en faisant référence à l'impatience récemment démontrée par certaines communautés de la Côte-Nord.

«*Combien d'années et de fonctionnaires auront passé avant qu'on ne règle le petit dossier de Mattimekosh cette semaine? Et on attend toujours une piste d'atterrissage à La Romaine depuis 1962*», conclut le porte-parole inuit.



MARK WILSON REUTERS

Le président américain Bill Clinton discute avec le sénateur Joseph Biden lors d'une réunion à Alexandria, en Virginie, quelques heures avant le début de son procès en destitution. Le sénateur Biden est l'un des 100 jurés de la cour sénatoriale.

REHNQUIST

Un homme qui risque de se montrer inflexible

SUITE DE LA PAGE 1

l'offensive conservatrice contre ce qui était un bastion libéral, il aura eu la satisfaction de voir la Cour suprême passer graduellement de la gauche vers la droite. Longtemps solitaire, le voici désormais synchrone avec la majorité de ses collègues.

Points de vue contradictoires

Cela ne l'empêcha pas de déclarer que, sur la foi des éléments recueillis, Nixon méritait d'être destitué par le Congrès. Cela étant, il a manifesté un certain scepticisme à l'endroit du processus d'impeachment et une conception des «*crimes et délits graves*» assez restrictive et limitée aux actes menaçant l'État. Commentant le jugement du président Andrew Johnson en mars 1868, il a affirmé qu'une «*grande ombre se serait abattue sur l'indépendance*» de l'institution s'il avait été destitué. «*L'importance de cet acquiescement ne saurait être sous-estimée*». Ce conservateur est en même temps défenseur convaincu de la tradition constitutionnelle.

M. Rehnquist est donc placé devant une situation qu'il n'a pas souhaitée, et qui est fort inconfortable car il se trouve entre deux points de vue contradictoires. Il préside au jugement d'un président qui représente tout ce qu'il exerce face à une procédure dont il connaît les limites tout comme le caractère éminemment politique, difficile à accepter et à contrôler pour un juriste.

Homme discret et de prétoire, il va voir toutes ses paroles décortiquées. Homme d'autorité — et même très au-

toritaire —, il va présider une assemblée de cent sénateurs-jurés, tenus au silence, certes, mais qui peuvent, à tout moment, le démentir, lui imposer leurs décisions ou même interrompre le procès à la majorité simple!

Les défenseurs du président comme ses accusateurs pourraient trouver face à eux un homme que les dévoilements de la procédure agacent et qui, malgré l'ambiguïté de ses pouvoirs, risque de se montrer inflexible. L'autorité froide d'un personnage, qui a redessiné sa robe noire à galons après avoir vu le costume du juge de l'opérette de ses musiciens favoris Gilbert et Sullivan Iolanthe, pourrait imposer à des politiciens peu habitués à se faire rabrouer. C'est pourtant le Chief Justice qui, en 1993, a réaffirmé que le Sénat avait «*seul*» l'autorité de déterminer la procédure de destitution.

William Rehnquist sait en tout cas qu'il joue sa place dans l'histoire. D'autant qu'il porte une lourde responsabilité dans la crise constitutionnelle et politique en cours. C'est en effet sous sa présidence que la Cour suprême avait décidé, en 1997, de suivre Kenneth Starr et d'autoriser que l'on poursuive un président en exercice, en l'occurrence dans l'affaire Paula Jones. Une décision qui encouragea ses amis républicains à engager la procédure d'impeachment contre Bill Clinton.

La Cour suprême avait rejeté l'argumentation de la Maison-Blanche, selon laquelle de telles poursuites empêcheraient le président d'exercer convenablement ses hautes fonctions. L'expérience aura montré que c'est bien ce qui est arrivé et que les neuf juges ont ouvert une boîte de Pandore que personne n'arrive à refermer.

PROCÈS

SUITE DE LA PAGE 1

chambre historique pour vous engager dans un grand débat législatif, a rappelé M. Hyde aux 100 sénateurs, vous êtes ici pour écouter la preuve, comme ceux qui vont devoir juger. «*Nous, les managers [accusateurs] de la Chambre des représentants, sommes ici pour présenter la preuve*», a-t-il ajouté.

«*Dans de nombreuses façons, l'affaire que vous allez examiner concerne ces deux mots: "I do" [je le jure]*», a résumé M. Hyde en expliquant que l'accusation allait démontrer combien Bill Clinton avait agi de façon «*criminelle*» en tentant de dissimuler sa relation avec Monica Lewinsky et en mentant sous serment devant un grand jury fédéral.

«*Nous sommes ici aujourd'hui parce que le président William Jefferson Clinton a décidé de se mettre au-dessus des lois, non pas une fois, non pas deux, mais de façon répétée*», a ensuite renchéri en introduction le «*procureur*» républicain James Sensenbrenner.

Bill Clinton, a-t-il ajouté, a ainsi accumulé «*parjure sur parjure*». S'il n'est pas puni par la destitution, un «*cancer*» rongera «*notre société pendant des générations*». M. Sensenbrenner a souligné que le parjure constituait un motif valable de destitution parce que «*la vérité est la vérité, et un mensonge est un mensonge. Il ne peut pas y avoir différents niveaux de vérité, pas plus pour les juges que pour les présidents*».

James Sensenbrenner a exposé les différentes accusations contre le président Clinton: le président, a-t-il dit, a menti devant le grand jury, puis lors de sa déposition dans l'affaire Paula Jones, et il a mis en œuvre diverses tentatives pour faire obstruction à la justice, en encourageant notamment sa secrétaire Bettie Currie et Monica Lewins-

ky à présenter de faux témoignages.

Les défenseurs du président, dont son avocat David Kendall et ceux de la Maison-Blanche, Charles Ruff et Bruce Lindsey, écoutaient attentivement en prenant des notes.

Avant même le début du réquisitoire des «*procureurs*», la bataille faisait déjà rage entre l'accusation et la défense. Le principal enjeu est la comparution ou non de témoins lors de ce procès historique.

Les 13 députés républicains de la Chambre des représentants, qui font office de «*procureurs*» lors de ce procès, ont répondu hier au memorandum de 130 pages transmis la veille par les avocats de Bill Clinton au Sénat. Pour eux, la défense du président défie «*les présidents autant que le bon sens*» quand elle soutient que le président n'a pas menti lors de son témoignage devant le grand jury.

La Maison-Blanche a aussitôt riposté. L'audition de témoins ferait trainer en longueur le procès, a expliqué en substance le porte-parole de Bill Clinton, Joe Lockhart, en ajoutant que le président ne témoignerait pas. Ce dernier est le seul témoin qui ne peut être assigné à comparaître.

M. Lockhart a une nouvelle fois estimé que l'accusation détournait les principes instaurés par la Constitution pour satisfaire des intérêts basement politiques. «*Je ne crois pas que les Pères fondateurs souhaitaient qu'un parti majoritaire au Congrès puisse démettre à sa guise un président de ses fonctions sur la base de divergences partisans*», a-t-il estimé.

Ce n'est qu'après avoir entendu la présentation des arguments de l'accusation puis de la défense que les sénateurs décideront d'autoriser ou non la convocation des témoins, soit dans une semaine environ.